

Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale / Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

Travaux de reconnaissance préalable à la régulation des digues du Platier d'Oye (62)

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale

Date : Mai 2021



Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

Rapport d'étude :	Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)	
Rédacteur : Catherine JUHEL	Validation : Gael BOUCHERY	
Titre : Chef de projet en environnement/écologie	Titre : Chef de projet en environnement	
Date : 07/05/2021	Date : 10/05/2021	

Sommaire

1	CONTEXTE DE L'ETUDE	6
2	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	9
3	OBJET, MOTIFS ET ETENDUE DE L'OPERATION	10
3.1	Présentation du projet, de l'étendue de l'opération et de justification au nom de l'intérêt public majeur	10
3.1.1	Contexte général	10
3.1.2	Les études en cours	11
3.1.3	Dispositions relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	13
3.1.4	Actions en cours ou à venir portées par le maître d'ouvrage et la CCRA	14
3.2	Description des travaux de reconnaissance préalable faisant l'objet de la demande	14
3.2.1	Travaux de débroussaillage et de fauchage	14
3.2.2	Travaux de reconnaissance géotechnique	16
3.2.3	Levés topographiques	18
4	PLAN DE SITUATION DETAILLE	20
4.1	Parcelle concerné par les travaux	20
4.2	Parcelle concerné par les travaux et localisé au sein de la réserve naturelle nationale	20
5	ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE DU PLATIER D'OYE	22
5.1	Description du site	22
5.2	Présentation des enjeux floristiques et faunistiques	23
5.2.1	Flore et habitats	23
5.2.2	Faune	33
6	ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIES AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE DU PLATIER D'OYE	55
6.1	L'unité paysagère du « Polder naturel »	56
6.2	L'unité paysagère du « Polder et ses digues »	56
7	MESURES D'EVITEMENT, ANALYSE DES INCIDENCES DE L'OPERATION SUR L'ESPACE PROTEGE ET SON ENVIRONNEMENT ET PROPOSITIONS DE MESURES DE REDUCTION	57
7.1	Mesures d'évitement	57
7.1.1	Adaptation de la période des travaux pour tenir compte des sensibilités faunistiques et floristiques	57
7.1.2	Délimitation fine des emprises avec le gestionnaire de la réserve	57
7.2	Incidences liées aux travaux (reconnaissance géotechnique (nécessitant des travaux de débroussaillage, fauche et coupe de ligneux) et levés topographiques)	57
7.2.1	Flore et habitats	57
7.2.2	Faune	59
7.2.3	Paysage	60
7.3	Mesures de réduction envisagées en phase travaux	61
7.4	Mesures de réduction envisagées en phase d'exploitation	62
8	CONCLUSION	62

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la Réserve Naturelle Nationale et des zones de travaux – Pan de situation (TBM environnement)	7
Carte 2 : Localisation de la Réserve Naturelle Nationale et des zones de travaux (TBM environnement)	8
Carte 3 : Parcellaire cadastral localisé au sein de la RNN et concerné par les travaux (TBM environnement)	21
Carte 4 : Toponymie et délimitation des secteurs de la RNN du Platier d'Oye (Sources : PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62)	23
Carte 5 : Habitats situés au sein du projet (TBM environnement d'après données du Conservatoire Botanique de Bailleul et d'Eden 62)	29
Carte 6 : Flore patrimoniale située aux abords du projet (TBM environnement d'après données du Conservatoire Botanique de Bailleul et d'Eden 62)	30
Carte 7 : Flore exotique envahissante située aux abords du projet (TBM environnement d'après données du Conservatoire Botanique de Bailleul et d'Eden 62)	32
Carte 8 : Flux migratoires principaux des oiseaux transitant pas le détroit du Pas-de-Calais (Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	51

Listes des tableaux

Tableau 1 : Références cadastrales des surfaces impactées (TBM environnement)	20
Tableau 2 : Références cadastrales des surfaces impactées localisées au sein de la réserve naturelle nationale (TBM environnement)	20
Tableau 3 : Habitats identifiés dans un rayon de 100 m autour de la zone de travaux (TBM environnement d'après données du plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	25
Tableau 4 : Espèces contactées entre 2007 et 2016 (TBM environnement d'après données du plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	36
Tableau 5 : Surfaces d'habitats interceptées par les travaux (TBM environnement d'après données bibliographiques)	58

Listes des figures

Figure 1 : Digues se trouvant sur la RNN du Platier d'Oye – (PPIGE – Ortho 2015 – EDEN 62)	10
Figure 2 : Schéma topologique du secteur du Platier d'Oye – Etude de définition des systèmes d'endiguement sur le territoire de 4 EPCI littoraux du PMCO (ISL, 2019)	11
Figure 3 : Entrées de la submersion modélisée (DHI et DDTM 59, 2015)	12
Figure 4 : Hauteur d'eau maximale atteinte en cas d'évènement de submersion marine par rupture et débordement sur le secteur du Platier d'Oye, évènement T100 à horizon 2100, changement climatique compris (DHI, 2013)	12
Figure 5 : Aléa submersion marine sur le secteur du Platier d'Oye, aléa T100 à horizon 2100, changement climatique + 60 cm compris (DHI, 2013)	13
Figure 6 : Localisation du site au sein de la réserve (TBM environnement)	15
Figure 7 : Localisation du site au sein de la réserve (TBM environnement)	16

Figure 8 : Type de matériel utilisé (ANTEA).....	17
Figure 9 : Localisation des points de sondages (ANTEA).....	17
Figure 10 : Description de la sondeuse (www.emci-fr.com).....	18
Figure 11 : Secteurs devant faire l'objet de levés topographiques (ANTEA)	19
Figure 12 : Fourrés des dunes côtières sites E et B (ANTEA).....	26
Figure 13 : Fourrés à Argousiers du site I (ANTEA)	26
Figure 14 : Habitats préférentiels des espèces nicheuses patrimoniales à enjeux importants et prioritaires au sein de la réserve (Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	47
Figure 15 : Habitats préférentiels des espèces hivernantes à enjeux importants et prioritaires au sein de la réserve (Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	50
Figure 16 : Habitats préférentiels des espèces migratrices à enjeux importants et prioritaires au sein de la réserve (Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	53
Figure 17 : Illustration des grandes unités paysagères du Platier d'Oye (E en 62 - Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	55
Figure 18 : Profil de la succession des unités paysagères du Nord au Sud sur le Platier d'Oye (E en 62 - Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)	56

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre du marché de régularisation des digues du Platier d'Oye porté par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO), des travaux de reconnaissance (sondages géotechniques et relevés topographiques nécessitant des débroussaillages/coupes de ligneux) doivent être effectués au sein de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye (FR3600086) située dans le Pas-de-Calais (62).

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) est pétitionnaire du dossier en tant que responsable GEMAPI. La CCRA adhère au service commun de défense contre la mer du PMCO.

Le PMCO est le maître d'ouvrage des études en vue de la régularisation du système d'endiguement du Platier d'Oye. Le maître d'ouvrage a retenu ANTEA Group pour réaliser les études de régularisation de système d'endiguement.

Les terrains concernés par les travaux et situés au sein de la réserve naturelle appartiennent à l'État et au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL). Ils sont gérés par Eden 62 (Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais), syndicat mixte, qui a pour mission d'aménager et de gérer les espaces naturels sensibles du Pas-de-Calais et d'y accueillir le public.

Les autres parcelles, situées hors réserve naturelle appartiennent à l'État et à un propriétaire privé. Ils sont situés sur le DPM et sur le milieu terrestre.

Les travaux ne sont actuellement pas prévus au plan de gestion de la réserve. Afin de pouvoir les réaliser, une autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale est dès lors nécessaire.

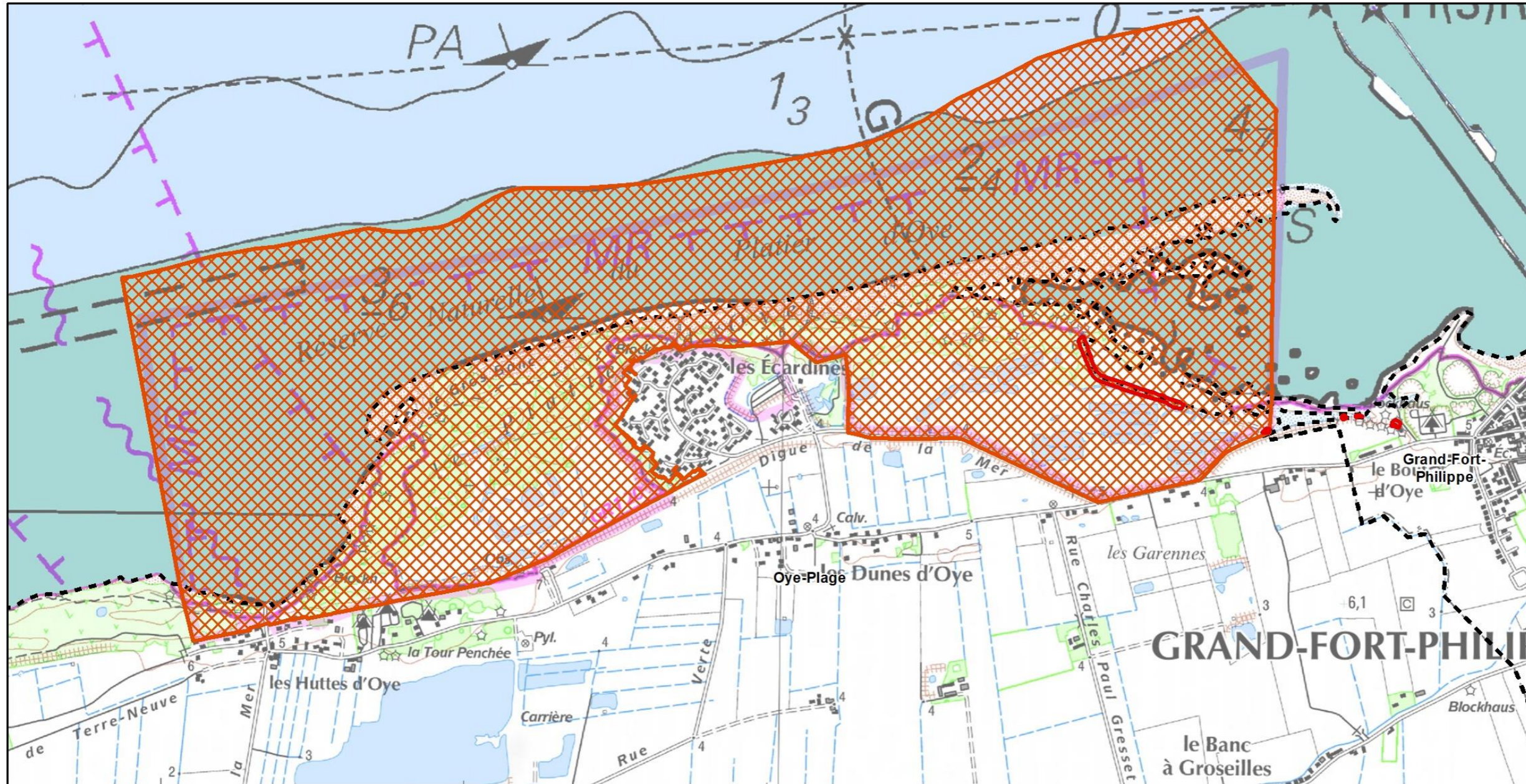
Le présent dossier en fait la demande, en expose les motifs et présente les incidences du projet sur la faune et la flore et les habitats de la réserve.




La carte ci-après localise la Réserve Naturelle Nationale et les secteurs concernés par les travaux.

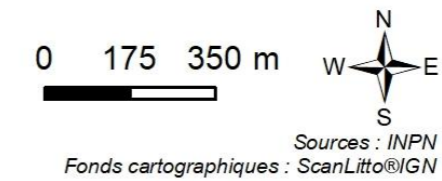
Carte 2 : Localisation de la Réserve Naturelle Nationale et des zones de travaux (TBM environnement)

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU PLATIER D'OYE

Travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye



-  Limites communales
-  Emprises travaux
-  Réserve Naturelle Nationale - "FR3600086 : Platier D'Oye"



2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les réserves naturelles sont historiquement les premières formes de protection réglementaire (loi sur les monuments naturels et les sites du 2 mai 1930). Ce sont des espaces protégés dans le but de conserver des milieux naturels patrimoniaux dignes d'intérêt.

Deux types de réserves sont actuellement distingués sur le territoire national :

- Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) ;
- Les Réserves Naturelles Régionales (RNR).

Le présent dossier concerne la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye (62), classée par décret n°87-533 du 9 juillet 1987.

Les articles L.332-1 et suivants et R.332-1 et suivants du code de l'environnement présentent l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à ces espaces.

L'article L.332-9 du code de l'environnement, « dispose que les «[...] territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale [...] du représentant de l'État [...]».

Afin de pouvoir réaliser les travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye, une autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale est nécessaire. Cette autorisation fait l'objet d'un arrêté ministériel.

De plus, les travaux, constructions ou installations visés font de plus obligatoirement l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 (article R.414-19 du code de l'environnement).

Le contenu du dossier de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale est précisé à l'article R.332-23 du code de l'environnement.

Les éléments suivants sont attendus :

- Une note précisant l'objet, les motifs et l'étendue de l'opération ;
- Un plan de situation détaillé ;
- Un plan général des ouvrages à exécuter ou des zones affectées par les modifications ;
- Des éléments permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement.

Le présent rapport comprend lesdits éléments ainsi qu'une présentation du contexte réglementaire et des éléments de description de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye. L'analyse des enjeux floristiques et faunistiques est réalisée d'après les données provenant du plan de gestion 2019-2028.

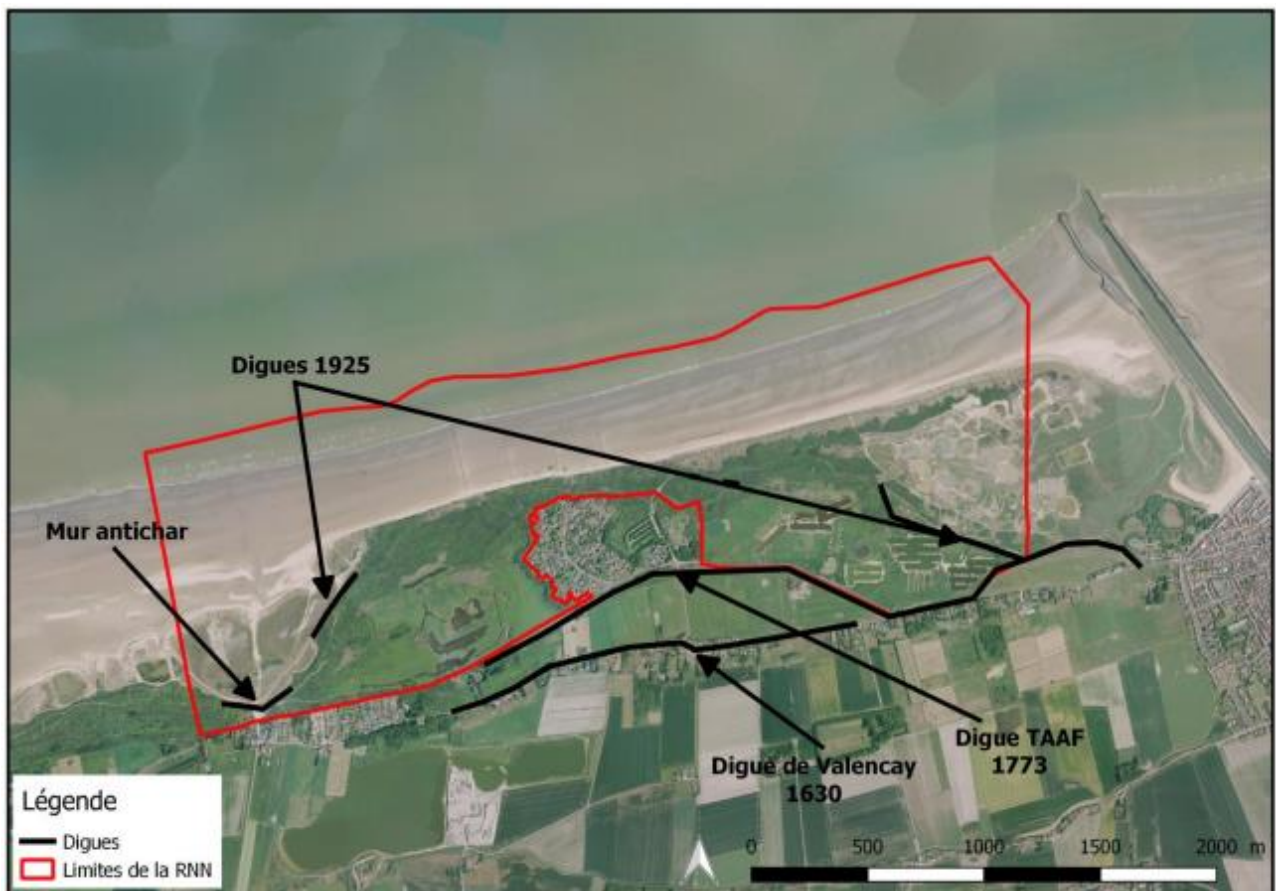
3 OBJET, MOTIFS ET ETENDUE DE L'OPERATION

3.1 Présentation du projet, de l'étendue de l'opération et de justification au nom de l'intérêt public majeur

3.1.1 Contexte général

Issu du comblement de l'estuaire de l'Aa, le polder du Platier d'Oye s'est formé suite à l'installation de digues de protection contre la mer. Son évolution s'est ensuite déroulée de manière quasi-naturelle. En cas de disparition des ouvrages de protection sur le littoral, la mer remonterait jusqu'à Saint-Omer.

Figure 1 : Digues se trouvant sur la RNN du Platier d'Oye – (PPIGE – Ortho 2015 – EDEN 62)

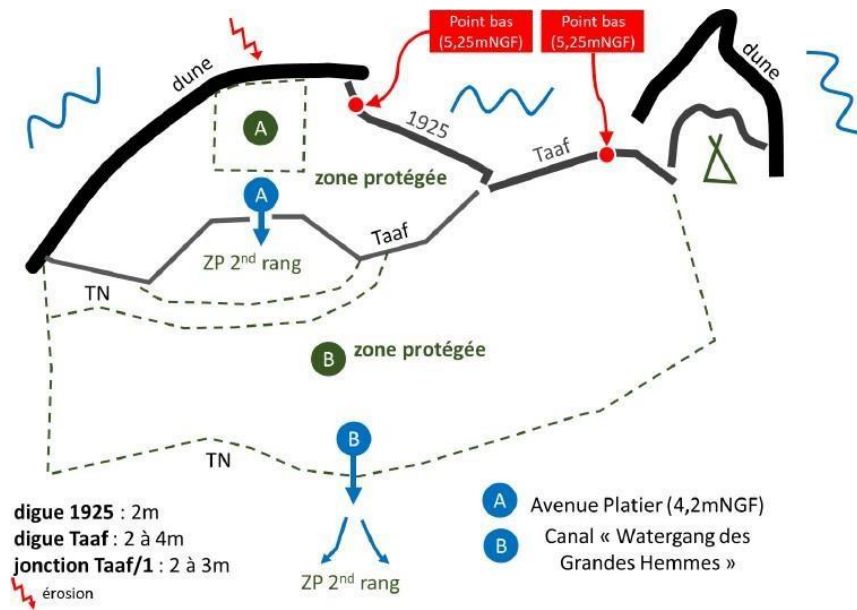


Initialement mises en place pour gagner des terres agricoles sur la mer, les digues (Digue de Valencay 1630, Digue TAAF 1773 et Digues 1925) permettent désormais d'assurer la protection des habitants et de leurs biens contre les phénomènes de submersion marine.

Le système d'endiguement de la zone du Platier d'Oye forme un ensemble complexe, de par la diversité des ouvrages le constituant et de par son fonctionnement hydraulique.

Le schéma topologique du secteur proposé dans le cadre de l'étude de définition des systèmes d'endiguement réalisée en 2019 est présenté ci-après :

Figure 2 : Schéma topologique du secteur du Platier d'Oye – Etude de définition des systèmes d'endiguement sur le territoire de 4 EPCI littoraux du PMCO (ISL, 2019)



De part et d'autre les Polders Est et Ouest de la réserve naturelle nationale, se trouve le lotissement des Escardines composé d'environ 150 maisons situées en zone basse. Un cordon dunaire en érosion à vitesse variable sépare ce quartier urbain de la Mer du Nord et constitue, de ce fait, une barrière naturelle contre les invasions marines.

Le recul du trait de côte, au droit de ce lotissement, induit un risque de rupture du cordon dunaire lors des tempêtes et de submersion rapide du lotissement.

Ce cordon dunaire a par ailleurs été classé en mauvais état dans l'étude de diagnostic et d'élaboration d'orientations pour une gestion durable du trait de côte sur le littoral de la Côte d'Opale menée en 2015.

Pour préserver la sécurité des habitants, des aménagements de protection du cordon dunaire ont été mis en œuvre dès les années 1990. Toutefois, depuis la tempête Xaver de 2013 et malgré un entretien régulier des aménagements, le cordon dunaire a reculé de manière considérable. Les effets de la tempête Ciara de 2020 se sont traduits par un recul de près de 4 m à certains endroits.

Dès lors, des études doivent être menées pour régulariser les ouvrages déjà classés en un système d'endiguement et modéliser précisément les aléas/risques liés à la submersion marine.

3.1.2 Les études en cours

3.1.2.1 Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et aléas liés à la submersion marine

La commune d'Oye-Plage est soumise à un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), approuvé par arrêté préfectoral du 11 octobre 2017. Ce PPRL définit sur le secteur plusieurs zones soumises à l'aléa submersion marine.

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

Dans le cadre de l'élaboration du PPRL, une étude de l'aléa submersion marine a été réalisée par la DREAL Nord – Pas-de-Calais en 2013. Elle caractérisait un secteur dunaire en forte érosion nécessitant l'étude d'une brèche.

Les cartes ci-après montrent les principaux résultats de modélisation du PPRL (événement T100 à l'horizon 2100).

Figure 3 : Entrées de la submersion modélisée (DHI et DDTM 59, 2015)



Figure 4 : Hauteur d'eau maximale atteinte en cas d'évènement de submersion marine par rupture et débordement sur le secteur du Platier d'Oye, évènement T100 à horizon 2100, changement climatique compris (DHI, 2013)

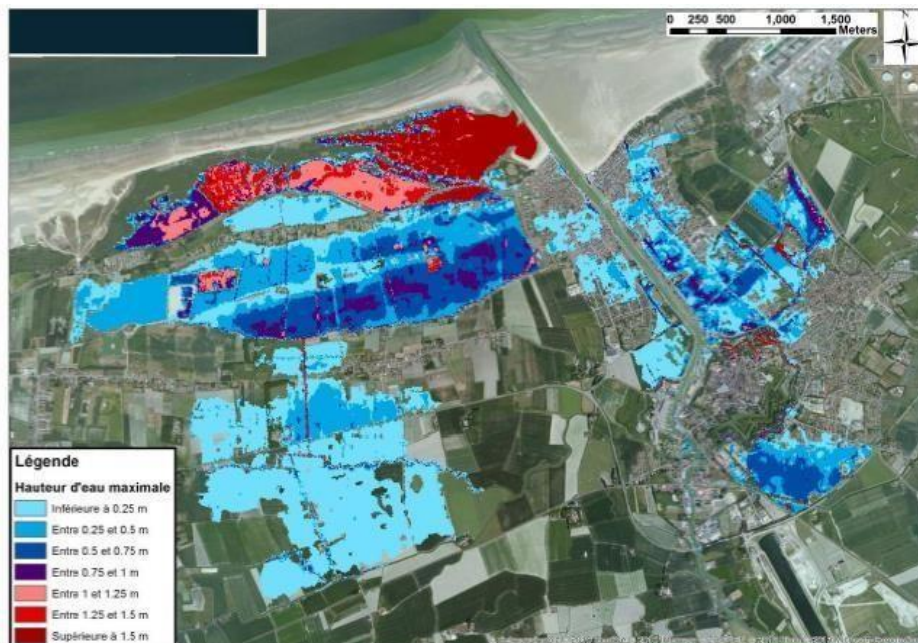
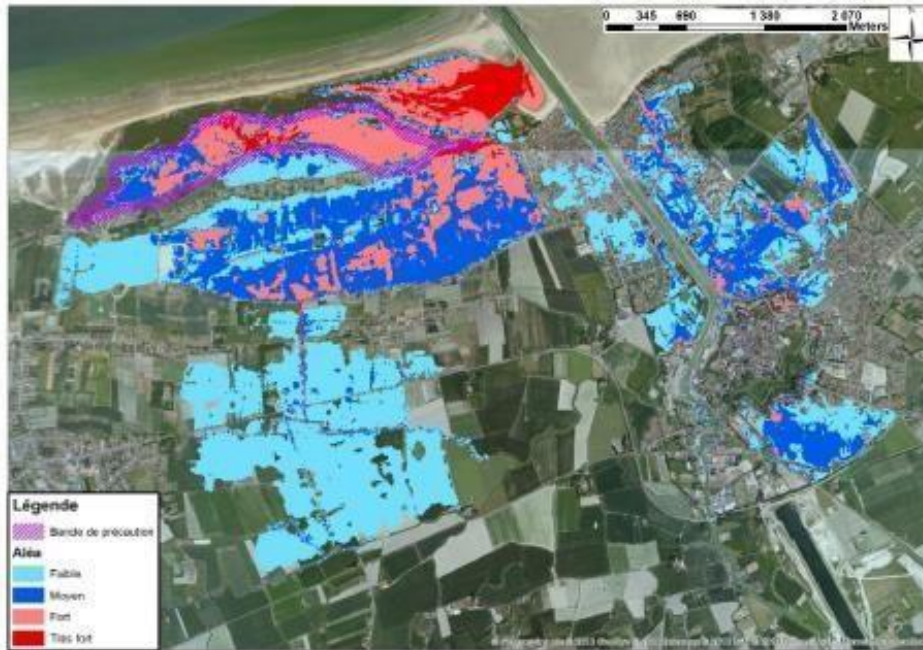


Figure 5 : Aléa submersion marine sur le secteur du Platier d'Oye, aléa T100 à horizon 2100, changement climatique + 60 cm compris (DHI, 2013)



Ces cartes d'aléas ont été établies à partir de la formation d'une brèche sur le cordon dunaire et au niveau de la jonction des digues Taaf et 1925 et non sur l'effacement des ouvrages, ce qui n'est pas suffisant pour définir un système d'endiguement, telle qu'exigée pour une étude de danger.

3.1.2.2 Résultats de l'étude préliminaire de 2019

L'étude de définition des systèmes d'endiguement réalisée en 2019 a conclu à la nécessité de réaliser des modélisations hydrauliques pour caractériser la zone protégée ainsi que les travaux nécessaires à la protection de la zone du Platier d'Oye.

Cette étude a conclu à la probable nécessité de surélever les digues, en plus des travaux de jonction, pour se protéger d'un évènement T100 à horizon 2100, changement climatique compris (+ 60 cm). Cela doit faire l'objet d'une confirmation par modélisation.

La CCRA souhaite connaître l'aléa contenu par les ouvrages existants, les régulariser par la procédure simplifiée et travailler sur l'avenir des secteurs à risques sur le long terme.

Ces études s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des Dispositions relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Destinés à réduire les risques d'inondation/submersion envers les biens et populations, ces dispositifs relèvent d'un intérêt public majeur.

3.1.3 Dispositions relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le secteur du Platier d'Oye est dans le périmètre du PAPI du Delta de l'Aa, dont la mise en œuvre s'échelonne jusqu'à 2022. Elle est portée par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO).

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq dispose de la compétence GEMAPI, qui inclut la défense contre les inondations et contre la mer. Dans ce contexte, en vertu du décret « digues », il appartient à cette dernière de définir les systèmes d'endiguement sur son territoire.

Pour ce faire, des études spécifiques doivent être réalisées. Cela passe notamment par l'acquisition de données topographiques et géotechniques. En effet, les données LIDAR existantes ne présentent pas de précisions suffisantes sur les zones couvertes par la végétation arbustive pour réaliser un modèle numérique fiable. De plus, il est nécessaire de réaliser des études de stabilité des ouvrages sur les digues TAAF et 1925 avec des investigations. Enfin, des levés géophysiques sont prévus sur les digues TAAF et 1925 pour vérifier la présence ou non de cavités.

L'acquisition de telles données nécessite au préalable des débroussaillages/coupes de ligneux au droit des points de sondages, objet de la présente demande.

3.1.4 Actions en cours ou à venir portées par le maître d'ouvrage et la CCRA

Parallèlement aux démarches engagées par le maître d'ouvrage, une demande d'autorisation pour le système d'endiguement Rive gauche de l'Aa est en cours de constitution. La Communauté Urbaine de Dunkerque en est le pétitionnaire.

Par ailleurs, la stratégie de la CCRA sur le secteur du platier d'Oye s'échelonne à différentes temporalités :

- Des actions en cours que sont :
 - La mise en œuvre annuelle de travaux de confortement du pied de dune par des dispositifs « doux »
 - L'élaboration de diagnostics de vulnérabilité des habitations du quartier des Escardines en vue de la réalisation de travaux d'adaptation des bâtiments.
- Des actions à moyen terme que seront les travaux sur le système d'endiguement de confortement et éventuellement de surélévation des digues actuelles, si cela s'avère nécessaire et si la période de retour d'évènements à des aléas importants est jugée trop courte ;
- Des actions à long terme qui seront définies dans une étude qui va être lancée prochainement sur le devenir du secteur du Platier d'Oye, en fonction de l'augmentation prévisionnelle du niveau de la mer.

3.2 Description des travaux de reconnaissance préalable faisant l'objet de la demande

3.2.1 Travaux de débroussaillage et de fauchage

Au sein de la réserve, les travaux de reconnaissance préalables seront réalisés au sein des sites I et E et concernent le débroussaillage de ligneux, le fauchage de talus, la réalisation de levés topographiques et de sondages géotechniques. La coordination des travaux est effectuée avec EDEN 62, gestionnaire de la réserve naturelle.

3.2.1.1 Site I

Les travaux concernent 0,87 ha et sont localisés sur le plan ci-après.

Figure 6 : Localisation du site au sein de la réserve (TBM environnement)



Les modalités d'intervention sont les suivantes :

3.2.1.1.1 Mode opératoire

- Déplacement sur site du personnel et du matériel ;
- Débroussaillage mécanique à l'aide de la pelle équipée du broyeur et maintien sur site des déchets ;
- Débroussaillage de la crête et des talus amont et aval submersion ;
- Interventions manuelles pour les arbres et arbustes isolé ;
- Finitions manuelles avec 2 hommes de pied équipés de petits matériels et d'un broyeur autonome ;
- Nettoyage complet du talus avec passage au broyeur forestier.

3.2.1.1.2 Période d'intervention

- Trois jours à quatre ouvriers spécialisés (et un gardien de nuit) entre le 16/08/2021 et le 15/09/2021.

3.2.1.1.3 Sensibilisation du personnel à la sécurité, à l'environnement et aux risques naturels

- Port des EPI et des équipements de sécurité nécessaires à la réalisation ;
- Sensibilisation aux risques de chutes et au risque de submersion marine.

3.2.1.1.4 Moyens matériels

- Une débroussailleuse ;
- Une tronçonneuse ;
- Un broyeur sur chenilles ;
- Une pelle à chenilles avec bras 23 m équipée d'un broyeur mécanique ;
- Un débroussilleur forestier.

3.2.1.1.5 Entreposage du matériel

Le matériel sera entreposé tous les soirs sur le parking à l'entrée et sera surveillé par un gardien.

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

3.2.1.1.6 Accessibilité

Le matériel sera acheminé via une barrière d'accès. Aucune intervention sur le milieu ne sera nécessaire.

3.2.1.2 Site E

Les travaux concernent 0,024 ha et sont localisés sur le plan ci-après.

Figure 7 : Localisation du site au sein de la réserve (TBM environnement)



Les modalités d'intervention sont les suivantes :

3.2.1.2.1 Mode opératoire

- Déplacement sur site du personnel et du matériel ;
- Débroussaillage manuel des lierres et maintien sur site des déchets verts.

3.2.1.2.2 Période d'intervention

- 0,5 jour avec 3 ouvriers spécialisés entre le 16/08/2021 et le 15/09/2021.

3.2.1.2.3 Sensibilisation du personnel à la sécurité, à l'environnement et aux risques naturels

- Port des EPI et des équipements de sécurité nécessaires à la réalisation ;
- Sensibilisation aux risques de chutes et au risque de submersion marine.

3.2.1.2.4 Moyens matériels

- Une débroussailleuse ;
- Deux tailleuses de haies.

3.2.2 Travaux de reconnaissance géotechnique

3.2.2.1 Reconnaissance géophysique

La méthode géoradar sera mise en œuvre afin d'investiguer les digues concernées. Le but est d'identifier d'éventuelles zones anormales (vides ou hétérogénéités) dans le corps de digue. Les résultats des

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

investigations géoradar permettront, dans la mesure du possible, de valider et/ou affiner le programme de sondages géotechniques.

Un profil en crête sera systématiquement réalisé sauf en cas de forte végétation. Dans ce cas, le profil pourra être substitué par un profil sur le talus de la digue. L'ensemble des digues à investiguer représente un linéaire d'environ 3000 m. En cas de besoin, en plus du profil en crête systématique, des profils ponctuels sur les talus de digues seront réalisés, en fonction des secteurs singuliers observés sur site (zone d'affaissement, désordres marquants etc.).



Figure 8 : Type de matériel utilisé (ANTEA)

L'intervention sera réalisée entre le 16/08/2021 et le 15/09/2021 et nécessitera des autorisations de circulation. Deux personnes seront mobilisées.

3.2.2.2 Investigations géotechniques

Les investigations géotechniques ont pour but de connaître la nature des terrains qui constituent les digues de protection et leur fondation, et de réaliser des calculs de stabilité de ces ouvrages (érosion interne et stabilité en grand). Les résultats de ces investigations serviront à réaliser le diagnostic approfondi des ouvrages prévu dans l'étude de dangers.

Sur la base de ces données disponibles et d'une première analyse topographique, il est proposé de réaliser :

- 7 sondages carottés à 10 m de profondeur (maximum) chacun, avec prélèvements d'échantillons intacts, réparties sur les digues TAAF Est, TAAF Ouest, 1925 et digue 1 ;
- 7 sondages à la tarière mécanique à 2 m de profondeur ;
- Des essais en laboratoire.

Trois points de sondages seront effectués au sein de la réserve : SC3, SC4 et SC5, localisés sur la carte ci-après.

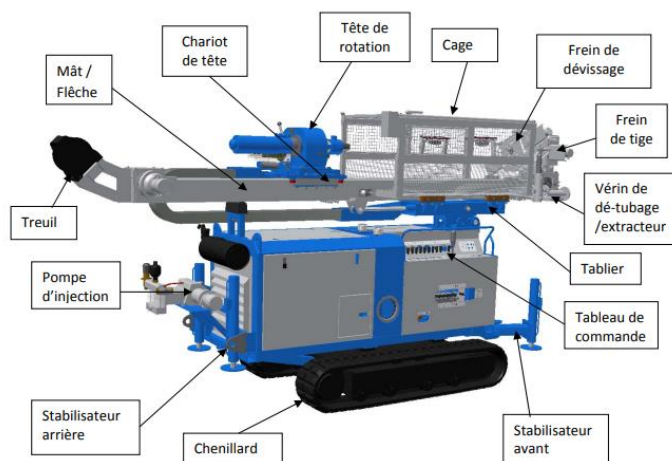
Figure 9 : Localisation des points de sondages (ANTEA)



L'intervention sera réalisée entre le 16/08/2021 et le 15/09/2021 et nécessitera des autorisations de circulation. Trois personnes seront mobilisées.

Les sondages à la tarière et les carottés seront réalisés à l'aide d'une sondeuse (EMCI 4.50), avec des dimensions et un niveau sonore moyen. L'équipe de sondage sera équipée de kit anti-pollution, destinés à intervenir en cas de risque de pollutions accidentelles sur le site (carburants, graisse, ...).

Figure 10 : Description de la sondeuse (www.emci-fr.com)



3.2.3 Levés topographiques

Les levés topographiques proposés ont pour objectif de :

- Déterminer les profils en long types des digues TAAF Est, TAAF Ouest, 1925 et digue 1 ;
- Déterminer les profils en travers types des digues TAAF Est, TAAF Ouest, 1925 et digue 1 ;

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

- Lever les éventuelles incertitudes topographiques aux extrémités, jonctions, et points particuliers des digues.

Sur la base de ces données disponibles et d'une première analyse topographique, les levés proposés concernent

- L'intégralité de la digue 1 au droit du camping (profils en long et en travers) (A) (hors réserve) ;
- L'intégralité de la digue TAAF Ouest (profils en long et en travers) (B) ;
- La zone de jonction entre la digue 1925 et le cordon dunaire au Nord-Ouest (C) ;
- Le secteur à l'entrée Est du lotissement des Escardines (D) ;
- Le secteur à l'entrée Sud-Est du lotissement des Escardines (hors réserve) (E).

Figure 11 : Secteurs devant faire l'objet de levés topographiques (ANTEA)



Les levés seront réalisés par la méthode terrestre optique qui permettra de s'affranchir des éventuels masques (arbres voisins), ou par drone, en fonction de la végétation.

L'intervention sera réalisée entre le 16/08/2021 et le 15/09/2021 et nécessitera des autorisations de circulation. Trois personnes seront mobilisées.

Les secteurs localisés au sein de la réserve seront uniquement concernés par la réalisation de levés topographiques et ne feront pas l'objet de travaux de débroussaillage. Les sites E et I concernés par les travaux de débroussaillage sont présentés dans le chapitre « 3.2 Description des travaux de reconnaissance préalable faisant l'objet de la demande ».

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

4 PLAN DE SITUATION DETAILLE

Les travaux de reconnaissance préalable interviennent sur le parcellaire cadastré ainsi que sur le Domaine Public Maritime (DPM). Les communes concernées sont les suivantes :

- Oye-Plage, située dans le Pas-de-Calais (62) ;
- Grand Fort Philippe située dans le Nord (59).

4.1 Parcellaire concerné par les travaux

Les parcelles cadastrées et les superficies concernées par les travaux sont les suivantes :

Tableau 1 : Références cadastrales des surfaces impactées (TBM environnement)

Code Insee - nom commune	Section	Parcelle	Identifiant parcelle (cadastre)	Surface impactée (m ²)
59272 - Grand Fort Philippe	AK	10	59272000AK0010	554,78
62645 - Oye-Plage	AN	1	62645000AN0001	1,83
		2	62645000AN0002	3933,09
		3	62645000AN0003	414,34
		12	62645000AN0012	4186,23
		41	62645000AN0041	222,83
Total surface cadastrée impactée (m ²)				9313,11

Les surfaces non cadastrées localisées sur le Domaine Public Maritime sont de 180,20 m². Les surfaces totales concernées par les travaux sont de 9493,29 m².

4.2 Parcellaire concerné par les travaux et localisé au sein de la réserve naturelle nationale

Tableau 2 : Références cadastrales des surfaces impactées localisées au sein de la réserve naturelle nationale (TBM environnement)

Code Insee - nom commune	Section	Parcelle	Identifiant parcelle (cadastre)	Surface impactée (m ²)
62645 - Oye-Plage	AN	1	62645000AN0001	1,83
		2	62645000AN0002	3933,09
		3	62645000AN0003	414,34
		12	62645000AN0012	4186,23
		41	62645000AN0041	222,83
Total surface cadastrée impactée (m ²)				8758,32

Les surfaces concernées sont de 8758,32 m².

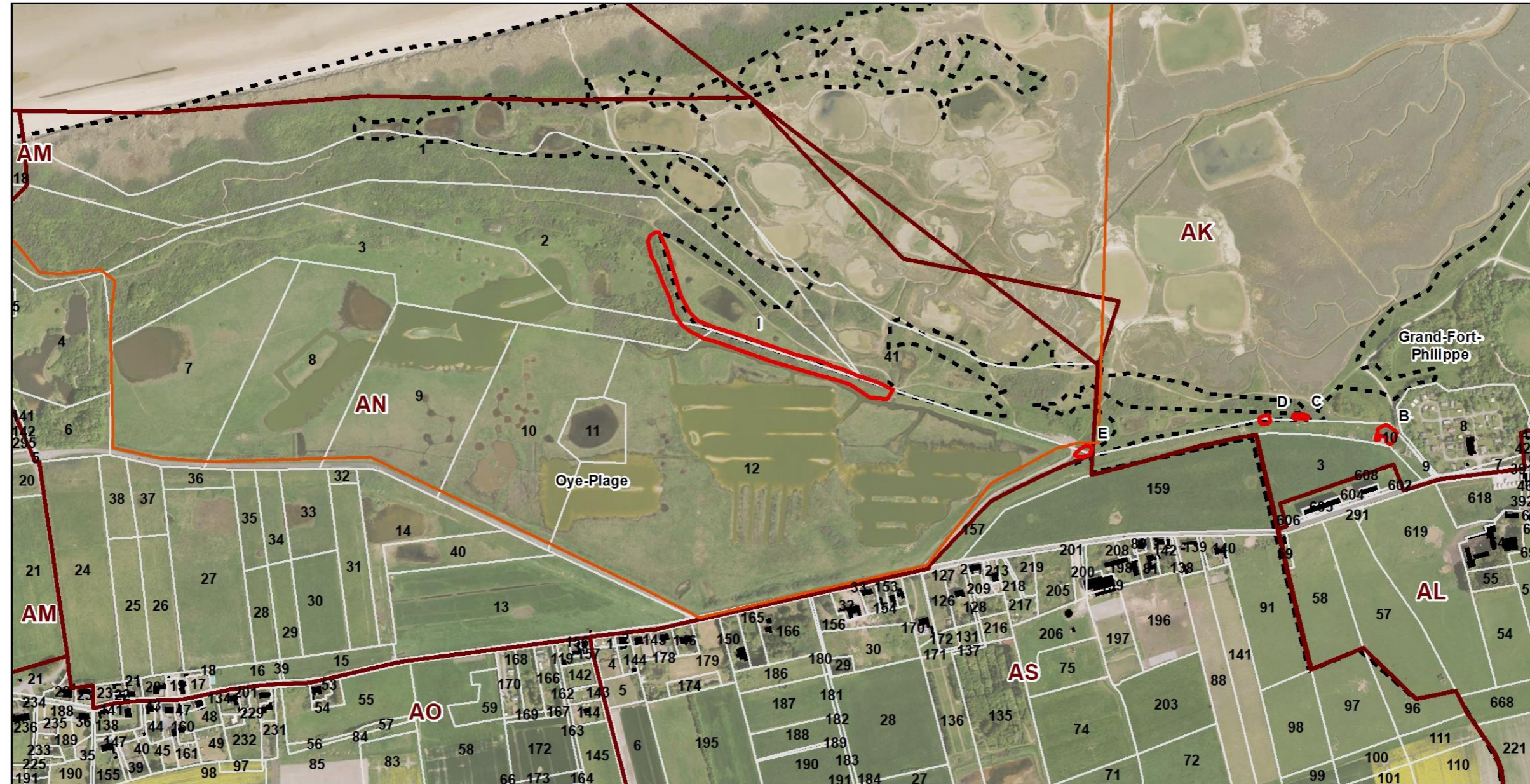
L'ensemble du parcellaire appartient au Conservatoire du Littoral et à l'État.

Le plan ci-après localise les emprises des travaux ainsi que les parcelles concernées.

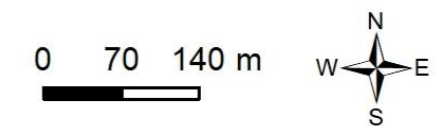
Carte 3 : Parcellaire cadastral localisé au sein de la RNN et concerné par les travaux (TBM environnement)

PARCELLAIRE CADASTRAL CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX

Travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye



- Limites communales
- Emprises travaux
- Réserve Naturelle Nationale - "FR3600086 : Platier D'Oye"
- Sections
- Parcelles
- Bâtiments



Sources : Bd topo@IGN
Fonds cartographiques : Spot6-7 2019

5 ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE DU PLATIER D'OYE

La Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye a été créée par décret n°87-533 du 09/07/1987. Elle est localisée dans le Pas-de-Calais, entre Calais (à 16 km à l'ouest) et Dunkerque (à 20 km à l'est). Elle longe la Mer du Nord sur 3,5 km et fait partie de la plaine maritime flamande.

Les terrains appartiennent au Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres et au Département du Pas-de-Calais (62). Sa superficie est de 391 ha : 141 ha terrestres et 250 ha relevant du Domaine Public Maritime. 60 ha appartenant à la partie terrestre sont classés Espace Naturel Sensible depuis 1988.

La gestion est confiée au Syndicat mixte EDEN 62 depuis le 21/10/2003.

Le Platier d'Oye est également une Zone de Protection Spéciale (ZPS) le 01/06/1998, au titre de la Directive Oiseaux, une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I (FR00730000) et une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) (NC07).

5.1 Description du site

Issu du comblement de l'estuaire de l'Aa, qui remontait jusque Saint-Omer, le polder du platier (terrain plat) s'est formé relativement récemment suite à l'installation de digues de protection contre la mer. Son évolution s'est ensuite déroulée de manière quasi-naturelle. Il se compose principalement de dunes, de prés salés, de vasières et de petites panes.

Du fait de la proximité à la mer, la faible altitude et des nappes phréatiques affleurantes, le site présente des gradients de salinité d'ouest en est qui favorisent une diversité de milieu. La partie ouest est sous influence d'eau douce tandis que la partie est sous influence d'eau salée (milieux halophiles à subhalophiles). Ainsi, le site présente des habitats des sols secs à humides, d'eau douce et d'eau salée, de substrats sableux ou vaseux, constituant autant d'habitats spécifiques pour la faune et la flore.

Deux entités " terrestres " sont ainsi définies : les polders Est et Ouest dominés par des milieux prairiaux ponctués de plans d'eau limités au nord par le cordon dunaire (avec dunes blanches, dunes grises, dunes à fourrés, mares et / ou panes dunaires) et séparés par le quartier des Escardines (hors réserve naturelle).

Deux entités ont un fonctionnement de type estuarien : la vasière de la Plage du Casino à l'extrémité ouest (vasière et prés salés) et la zone des anciennes huttes à l'extrémité est (réseau de 20 mares).

L'ensemble de la plage « Cordon Dunaire » (estran), au nord du site entre la vasière de la Plage du Casino à l'ouest et la plage de Grand Fort Philippe à l'est constitue la dernière entité. D'une hauteur de 10 à 15 mètres environ, il est suivi de fourrés dunaires composés majoritairement d'Argousiers qui laissent ensuite la place à des prairies humides arrière-littorales.

Sur les prairies et les marais maritimes, le niveau topographique est proche de celui de la mer (+3 m). Le site est ponctué de digues d'une hauteur de 4 à 8 mètres.

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

Reconnue comme une zone de grand intérêt ornithologique, la réserve naturelle nationale permet une gestion adaptée pour l'accueil des oiseaux et la mise en place d'aménagements dédiés.

Le site accueille près de la moitié des espèces d'oiseaux du département que ce soit pour la reproduction, l'hivernage ou lors de haltes migratoires. Il est par ailleurs la première zone d'alimentation et d'halte migratoire pour les oiseaux sur la côte Manche / Mer du Nord de la France rencontrée par les hivernants.



Carte 4 : Toponymie et délimitation des secteurs de la RNN du Platier d'Oye (Sources : PPIGE - Ortho 2015 / Eden 62)

5.2 Présentation des enjeux floristiques et faunistiques

Les enjeux floristiques et faunistiques présentés ci-après proviennent du diagnostic du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye 2019-2028¹, réalisé en 2019.

5.2.1 Flore et habitats

Les végétations et la flore associée aux dunes flamandes sont d'une grande richesse. Cela s'explique en partie par les conditions climatiques littorales qui permettent le développement des espèces méridionales

¹ COSSEMENT B., GOUCHET G., WISCART C. et al., 2019. Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye 2019-2028 – Partie A DIAGNOSTIC. Eden 62. 162 p.

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

ou atlantiques inféodées aux milieux frais. Ces conditions sont également accentuées par le contexte sableux, très filtrant, favorisant le développement de plantes xérophi les sur les milieux dunaires.

Le Platier d'Oye présente par ailleurs une diversification des habitats, composés de milieux secs, milieux humides, milieux aquatiques, étagés selon des gradients de salinité. Plus de la moitié de ces habitats est soumis à la marée. Au total, 76 habitats ont été relevés, dont 58 en 2016 ; 35 sont d'intérêt patrimonial (25 à enjeu prioritaire (A), 6 à enjeu important (B) et 4 à enjeu secondaire (C)).

5.2.1.1 Habitats

La réserve abrite les milieux suivants.

5.2.1.1.1 Estran et vasières

La végétation est présente en haut de plage et au niveau des vasières (marais salés et prés salés). Parmi les habitats remarquables, on peut citer la Végétation annuelle à Spergulaire atlantique et Salicorne d'Europe, d'intérêt communautaire « 1310-2 (Salicorniaies des hauts niveaux (schorre atlantique)) » pouvant abriter l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*) menacée régionalement.

La vasière du Casino, se compose principalement de végétations de schorre moyen et supérieur. Une partie du secteur s'ensable et se végétalise, tendant à une fermeture du milieu, tandis que sur l'estran, la plage se développe.

5.2.1.1.2 Dunes

La majorité du milieu est dominée par les fourrés dunaires, composés majoritairement d'Argousiers faux-nerpruns et Troènes communs.

5.2.1.1.3 Mares, plans d'eau, îlots

Étagés selon les gradients de salinité et de trophie, ces milieux présentent une grande diversité d'habitats et de végétation. Les îlots qui ponctuent les mares des polders ont été restaurés récemment, leur végétalisation est en cours.

5.2.1.1.4 Prairies

Elles sont localisées sur les Polders Est et Ouest. Elles sont composées de végétation mésotrophiles à eutrophiles typiques de prairies poldériennes mésophiles à hygrophiles. La prairie à l'ouest offre la plus grande diversité d'habitats. Des réouvertures de milieux ont permis le développement de milieux pionniers de pelouses et prairies.

5.2.1.1.5 Milieux anthropiques et cultures

Ces milieux concernent une route et une ceinture d'arbres à vocation d'écran visuel.

5.2.1.1.6 Identification des habitats au sein de la réserve

Les habitats identifiés au sein de la réserve, dans un rayon de 100 m autour de la zone de travaux sont les suivants :

Tableau 3 : Habitats identifiés dans un rayon de 100 m autour de la zone de travaux (TBM environnement d'après données du plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)

Intitulé de l'habitat	Code Eunis	Code Natura 2000	Priorité
Prairies sub-rudérales à Brachypode penné	A2.511 (Communautés à hautes herbes des marais salés et des laisses atlantiques)	1330-5 (Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée)	C
Prairie à Agrostide stolonifère et Laïche distante	A2.521 (Marais maritimes atlantiques (Estuaires actuels ou fossiles, plages vertes, polders en contact avec la mer) X B1.84 (Prairies des pannes dunaires) X E3.4 (Prairies atlantiques et subatlantiques humides)	NC X 1330-3 (Prés salés du haut schorre) X 2190-4 (Prairies humides dunaires)	A
Prés salés du haut schorre dessalé à Jonc de Gérard	A2.5311 (Prés salés atlantiques à <i>Juncus gerardii</i>)	1330-3 (Prés salés du haut schorre)	A
Végétation annuelle à Spergulaire atlantique et Salicorne d'Europe	A2.5424 (Massifs atlantiques à Arroche à fruits pédonculés) X A2.5513 (Marais salés pionniers à <i>Salicornia spp.</i> (conditions estuariennes très protégées))	1310-2 (Salicorniaies des hauts niveaux (schorre atlantique))	A
Prairie inondable à Rhinanthé à grandes fleurs et Houlque laineuse	B1.4 (Pelouses et prairies des dunes côtières fixées (dunes grises) X B1.84 (Prairies des pannes dunaires) / E3.41 (Prairies atlantiques et subatlantiques humides)	NC X 2130*-1 (Prairies dunaires mésophiles) X 2190-4 (Prairies humides dunaires)	B
Pelouses mésoxérophiles à xérophiles du Koelerion albescentis	B1.41 (Dunes grises fixées septentrionales)	2130*-1 (Dunes grises de la mer du Nord et de la Manche)	-
Fourrés des dunes côtières	B1.61 (Fourrés des dunes côtières)	-	-
Fourré à Troène commun et Argousier faux-nerprun	B1.611 (Fourrés dunaires à <i>Hippophae rhamnoides</i>)	2160-1 (Dunes à Argousier)	-
Prairie à Hydrocotyle commune et Eléocharide des marais	B1.84 (Prairies des pannes dunaires) X E3.4 (Prairies atlantiques et subatlantiques humides)	2190-4 (Prairies humides dunaires)	A
Roselière à Aster maritime et Roseau commun	B1.85 (Roselières, cariçaies et mégaphorbiaies des pannes dunaires) X C3.2112 (Phragmitaies des eaux salées à saumâtres (estuaires et lagunes côtières)	NC X 1130-1 (Estuaires atlantiques) à confirmer X 2190-5 (Roselières, cariçaies et mégaphorbiaies dunaires)	B
Eau	C1 (Eaux dormantes de surface) X C2 (Eaux courantes de surface)	NC	-
Roselières subhalophiles non estuariennes : Roselière à Scirpe marine	C3.27 (Formations halophiles à <i>Scirpus</i> , <i>Bolboschoenus</i> et <i>Schoenoplectus</i>)	NC X 1130-1 (Estuaires atlantiques) à confirmer X 2190-5 (Roselières,	B

		cariçaies et mégaphorbiaies dunaires)	
Prairies semi-naturelles rudérales	E2.7 (Prairies dunaires semi-rudérales naturelles)	NC	-
Prairie rudérale dérivée X Végétation à Laîche des sables et Calamagrostide commune	B1.4 (Pelouses et prairies des dunes côtières fixées (dunes grises))	NC	-

Quatre habitats sont à enjeux prioritaires (A). Il s'agit d'habitats menacés régionalement et représentatifs sur la réserve.

Trois habitats sont importants sur le site (B). Il s'agit d'habitats quasi-menacés régionalement et représentatifs sur la réserve.

Un habitat présente un enjeu secondaire (C).

Six habitats ne présentent pas d'enjeux particuliers.



Figure 12 : Fourrés des dunes côtières sites E et B (ANTEA)



Figure 13 : Fourrés à Argousiers du site I (ANTEA)

5.2.1.1 Flore

Au total, 379 taxons végétaux ont été inventoriés sur le Platier d'Oye depuis 20 ans (données du Conservatoire Botanique de Bailleul et d'Eden 62). 103 taxons sont d'intérêt patrimonial. Aucune espèce à enjeu n'est présente au sein de la zone de travaux. Les espèces à enjeu localisées dans un rayon de 100 m autour de la zone de travaux sont les suivantes (en noir dans le texte) :

5.2.1.1.1 Espèces d'intérêt patrimonial

5.2.1.1.1.1 Espèces à enjeux prioritaires

- Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), annuelle typique des vastes dépressions inondables du haut-schorre peu à moyennement végétalisés. Il s'agit de la plus importante population de France connue à ce jour. Cette espèce protégée nationalement est vulnérable est considérée comme exceptionnelle dans la région ;
- Petite centaurée littorale (*Centaureum littorale* (*D. Turn.*) *Gilm*), endémique atlantique qui ne semble présente que sur le littoral de la région Hauts- de-France. Cette espèce est rare et quasi-menacée dans la région.

5.2.1.1.1.2 Taxons à enjeux importants

- Arroche des sables (*Atriplex laciniata*), très rare et vulnérable dans la région ;
- Arroche du littoral (*Atriplex littoralis*), très rare et vulnérable dans la région ;
- Arroche à long pédoncule (*Atriplex longipes*), protégée nationalement ;
- Callitriche occidentale (*Callitriche truncata subsp. Occidentalis*), protégée régionalement et rare dans la région ;
- Chénopode à feuilles grasses (*Oxybasis chenopodioides*), protégée en Nord-Pas-de-Calais ;
- Elyme des sables (*Leymus arenarius*), rare dans la région ;
- Erodium de Lebel (*Erodium lebellii*), rare dans la région ;
- Fétuque des sables (*Festuca arenaria*), assez rare dans la région ;
- Littorelle des étangs (*Littorella uniflora*), protégée nationalement et très rare dans la région ;
- Orchis négligé (*Dactylorhiza pratermissa*), protégée régionalement et peu commune dans la région
- Pensée de Curtis (*Viola curtisii*), protégée nationalement ;
- Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*), rare dans la région ;
- Ruppie spiralée (*Ruppia cirrhosa*), exceptionnelle et vulnérable dans la région ;
- Sagine noueuse (*Sagina nodosa*), rare dans la région ;
- Salicorne couchée (*Salicornia procumbens subsp. Procumbens*), exceptionnelle dans la région ;
- Salicorne à une fleur (*Salicornia europae subsp. Disarticulata*), exceptionnelle dans la région ;
- Statice occidentale (*Limonium binervosum*), en limite d'aire de répartition et exceptionnelle dans la région (contexte écologique unique).

5.2.1.1.1.3 Taxons à enjeux secondaires

84 taxons patrimoniaux sont considérés comme enjeux secondaires. Les espèces suivantes sont localisées à proximité des zones de travaux (rayon de 100 m) :

- Ache inondée (*Apium inundatum*) ;
- Matricaire maritime (*Matricaria maritima*) ;
- Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ;
- Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*) ;
- Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*) ;
- Pariétaire officinale (*Parietaria officinalis*) ;
- Renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*) ;
- Samole de Valérand (*Samolus valerandi*) ;
- Scirpe glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*) ;
- Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*) ;
- Statice commun (*Limonium vulgare*) ;

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

- Troscart maritime (*Triglochin maritima*).

5.2.1.1.2 Espèce exotique envahissante

Quatre taxons, identifiés au sein de la réserve, sont susceptibles d'apporter des déséquilibres au sein des habitats. Deux sont présents à proximité des zones de travaux (rayon de 100 m) :

- Rosier rugueux (*Rosa rugosa*) ;
- Spartine anglaise (*Spartina anglica*).

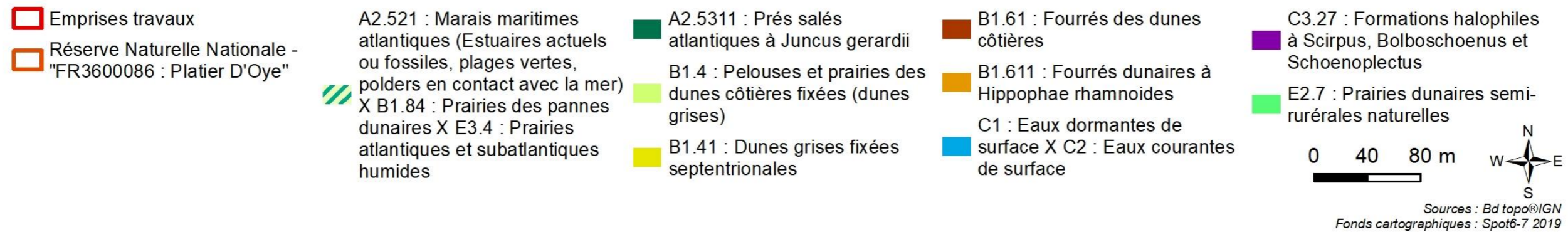
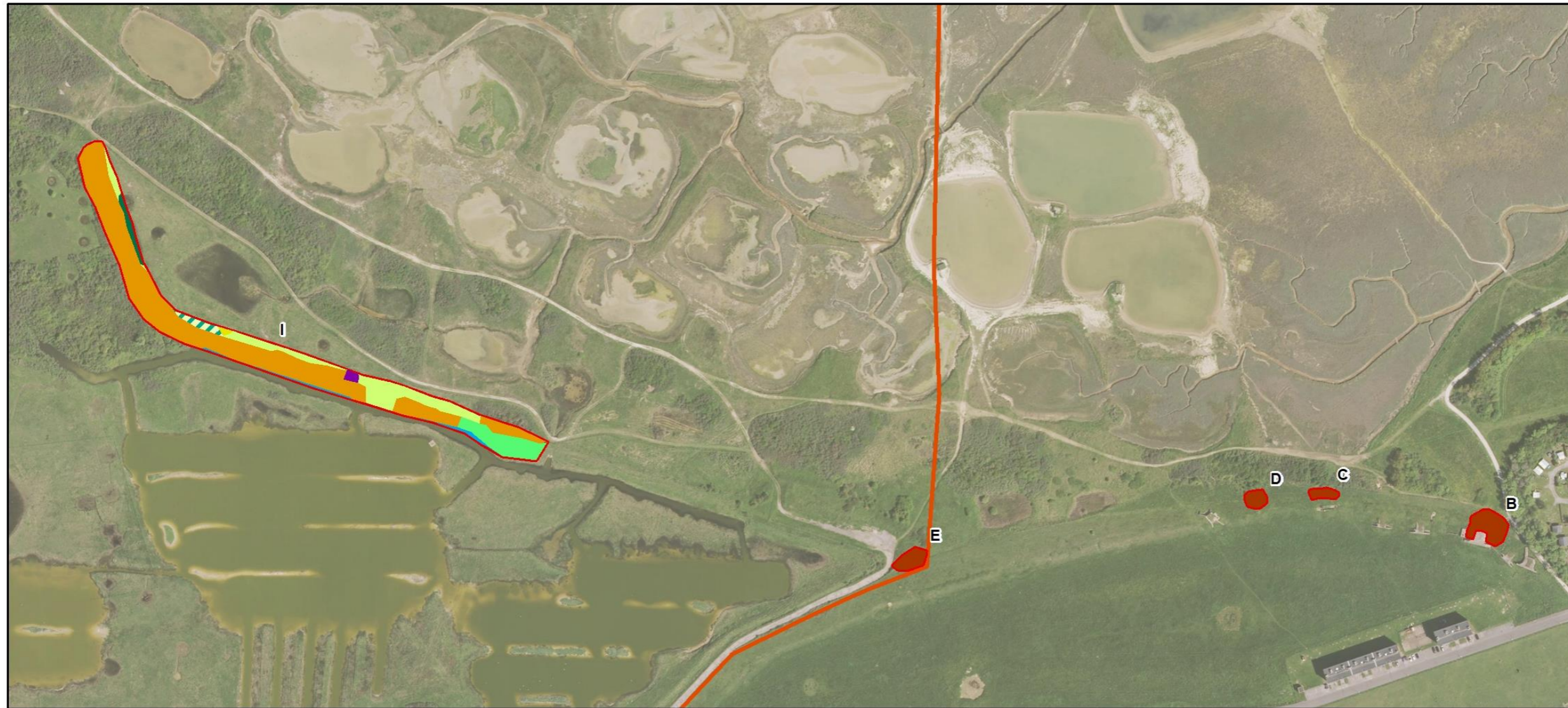
Le Rosier rugueux, présent sur le secteur du Casino a été repéré sur le Polder Est. Cette espèce est à surveiller sur le site.

La Spartine anglaise est une espèce hybride issue du croisement entre la Spartine maritime (*Spartina maritima*) et la Spartine nord-américaine (*Spartina alterniflora*). Elle se développe sur les terrains remaniés des anciennes huttes et a été identifiée sur de nouveaux secteurs (Casino). Cette espèce est à surveiller sur le site.

Les cartes ci-après localisent les habitats, la flore patrimoniale et envahissante située aux abords du projet.

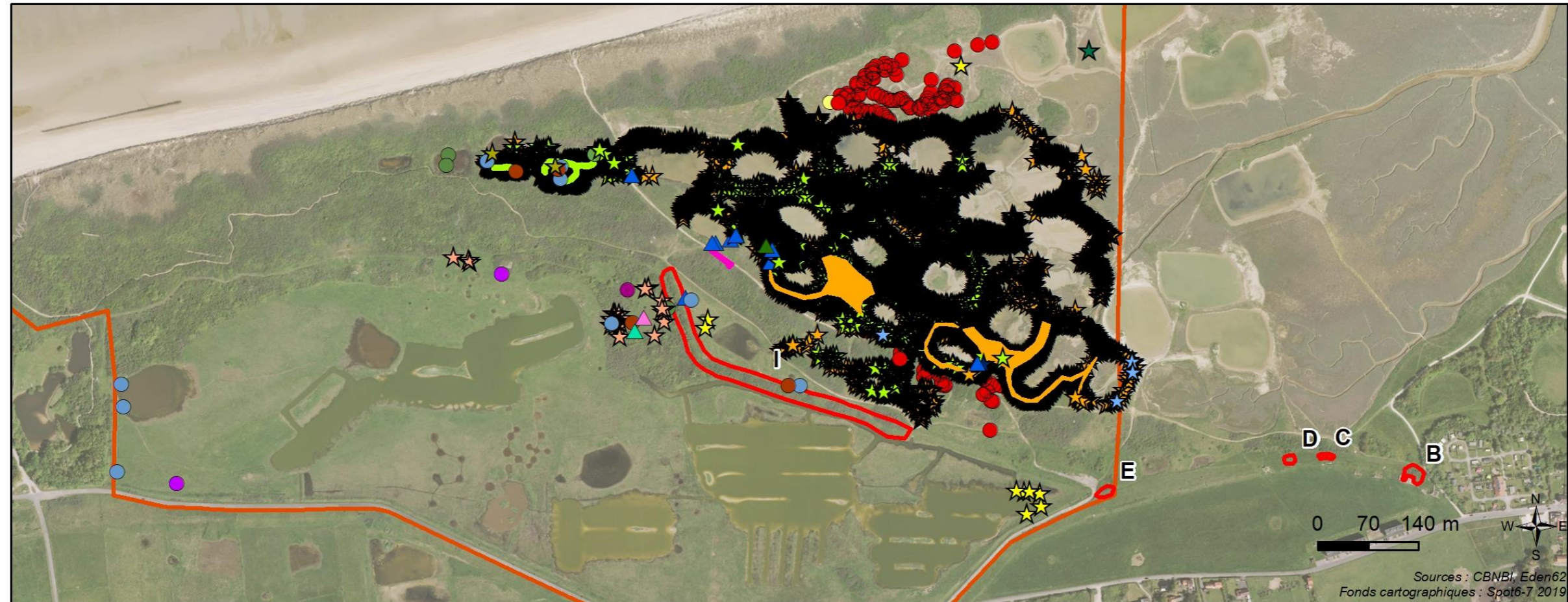
HABITATS NATURELS - NOMENCLATURE EUNIS

Travaux de reconnaissance géotechnique en vue de la régularisation des digues du Platier d'Oye



FLORE PATRIMONIALE

Travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye



Réserve Naturelle Nationale - "FR3600086 : Platier D'Oye"	Plantain maritime - <i>Plantago maritima</i> (RR)	Renoncule de Baudot - <i>Ranunculus baudotii</i> (R)	Orchis de Fuchs - <i>Dactylorhiza fuchsii</i> * (AC)	Taxon en danger d'extinction
Emprises travaux	Spergulaire marine - <i>Spergularia marina</i> (R{R,E})	Troscart maritime - <i>Triglochin maritima</i> (RR)	Panicaut maritime - <i>Eryngium maritimum</i> * (R)	Pariétaire officinale - <i>Parietaria officinalis</i> (RR)
Taxons vulnérables	Statice commun - <i>Limonium vulgare</i> (RR)	Taxons de préoccupation mineure	Samole de Valerand - <i>Samolus valerandi</i> (PC)	Taxons vulnérables
Arroche littorale - <i>Atriplex littoralis</i> (RR)	Statice occidentale - <i>Limonium binervosum</i> (E)	Fléole des sables - <i>Phleum arenarium</i> (AR{AR,E})	Scirpe glauque - <i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (AR)	Statice occidentale - <i>Limonium binervosum</i> (E)
Chénopode à feuilles grasses - <i>Chenopodium chenopodioides</i> * (E?)	Taxons quasi-menacés	Matricaire maritime - <i>Matricaria maritima</i> subsp. <i>maritima</i> (R)	Scirpe maritime - <i>Bolboschoenus maritimus</i> (AR)	Obione pédonculée - <i>Halimione pedunculata</i> ** (E)
Obione pédonculée - <i>Halimione pedunculata</i> ** (E)	Laïche étirée - <i>Carex extensa</i> * (RR)	Ophrys abeille - <i>Ophrys apifera</i> * (AC)		
	Orchis négligé - <i>Dactylorhiza praetermissa</i> * (PC)			

** : Espèces protégées au niveau national
* : Espèces protégées au niveau régional

FLORE PATRIMONIALE

Travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye







<p> Réserve Naturelle Nationale - "FR3600086 : Platier D'Oye" Emprises travaux Taxons vulnérables Ache inondée - <i>Apium inundatum</i> * (RR) Arroche littorale - <i>Atriplex littoralis</i> (RR) Obione pédonculée - <i>Halimione pedunculata</i> ** (E) Plantain maritime - <i>Plantago maritima</i> (RR) </p>	<p> Statice commun - <i>Limonium vulgare</i> (RR) Statice occidentale - <i>Limonium binervosum</i> (E) Taxons quasi-menacés Laïche étirée - <i>Carex extensa</i> * (RR) Orchis négligé - <i>Dactylorhiza praetermissa</i> * (PC) Renoncule de Baudot - <i>Ranunculus baudotii</i> (R) Troscart maritime - <i>Triglochin maritima</i> (RR) </p>	<p> Taxons de préoccupation mineure Orchis de Fuchs - <i>Dactylorhiza fuchsii</i> * (AC) Panicaut maritime - <i>Eryngium maritimum</i> * (R) Samole de Valerand - <i>Samolus valerandi</i> (PC) Scirpe glauque - <i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (AR) </p>	<p> Scirpe maritime - <i>Bolboschoenus maritimus</i> (AR) Taxon en danger d'extinction Pariétaire officinale - <i>Parietaria officinalis</i> (RR) Taxons vulnérables Statice occidentale - <i>Limonium binervosum</i> (E) </p>
--	---	---	---

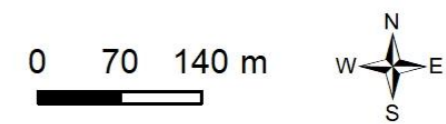
** : Espèces protégées au niveau national
* : Espèces protégées au niveau régional

ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye



- | | |
|---|---|
|  Emprises travaux | Taxons exotiques envahissants avérés |
|  Réserve Naturelle Nationale - "FR3600086 : Platier D'Oye" |  Rosier rugueux - <i>Rosa rugosa</i> |
| |  Spartine anglaise - <i>Spartina anglica</i> |



Sources : CBNBI, Eden62
Fonds cartographiques : Spot6-7 2019

5.2.2 Faune

Le niveau de connaissances sur les espèces animales au Platier d'Oye est assez satisfaisant notamment pour l'avifaune. Les données proviennent du DOCOB, qui donne un état des lieux général des espèces présentes sur le site en 2008 et des gardes et associations naturalistes qui notent les observations ponctuelles qui peuvent être vues sur le terrain. On recense ainsi plus de 172 espèces d'insectes, 6 espèces piscicoles, 5 espèces d'amphibiens, 1 espèce de reptile, 5 espèces de mammifères marins (échouages), 23 espèces de mammifères terrestres, 237 espèces d'oiseaux ces 20 dernières années.

5.2.2.1 Amphibiens

La diversité des amphibiens n'est pas très élevée sur la réserve avec seulement 5 espèces différentes.

5.2.2.1.1.1 Espèces à enjeux prioritaires

Une espèce est concernée : le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), quasi-menacé et assez commun dans la région. L'habitat de cette espèce pourrait être amélioré au niveau de la zone tampon de la réserve. De plus, c'est une espèce à suivre car elle est présente de façon aléatoire et restreinte (parfois seulement 2 à 3 zones de contact depuis les prospections de 2007) sur le site.

5.2.2.1.1.2 Taxons à enjeux secondaires

Deux espèces, présentes dans la majorité des mares de la réserve sont concernées :

- Le Crapaud commun (*Bufo bufo*), espèce commune et de préoccupation mineure dans la région ;
- Le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), espèce quasi-menacée nationalement, mais de préoccupation mineure et commune dans la région.

Les espèces suivantes ne représentent pas d'enjeux particuliers au sein de la réserve :

- La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*) ;

Toutes les espèces observées sur site sont listées à l'arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire :

- Article 2 : protection des individus et de leurs habitats : Crapaud calamite ;
- Article 3 : protection de l'individu : Crapaud commun, Triton ponctué ;
- Article 4 : protection de l'individu contre l'utilisation commerciale (manipulation et colportage / vente) : Grenouille commune et Grenouille rousse.

5.2.2.2 Reptiles

Une seule espèce est connue : le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*). Cette espèce, protégée à l'article 3 (individus protégés) de l'arrêté du 08 janvier 2021 est de préoccupation mineure en France et dans la région.

5.2.2.3 Mammifères

La réserve accueille 23 espèces de mammifères dont 8 espèces patrimoniales (dont 5 chiroptères). Aucune des espèces contactées n'est d'enjeu prioritaire. Les espèces à enjeux secondaires sont les espèces suivantes :

5.2.2.3.1 Mammifères terrestres

- Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). Cette espèce, protégée nationalement à l'article 2 du 23/04/2007 (individus et habitats) est très commune dans la région et de préoccupation mineure en France ;
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Cette espèce est très commune dans la région et quasi-menacée nationalement (espèce sauvage) ;
- Lérot (*Eliomys quercinus*). Cette espèce est commune dans la région et de préoccupation mineure en France.

Le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), espèce menacée de disparition et protégée peut potentiellement être présent sur la réserve. Sa présence est à confirmer lors d'études ultérieures.

Le Lapin de garenne favorise le maintien d'habitats ouverts et, en creusant des terriers, crée des zones de refuges à des espèces de petits rongeurs, amphibiens (comme le Crapaud calamite) et reptiles.

5.2.2.3.2 Chiroptères

- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*). Cette espèce est assez commune dans la région et de préoccupation mineure en France ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Cette espèce est très commune dans la région et quasi-menacée nationalement ;
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*). Cette espèce est assez commune dans la région et quasi-menacée nationalement ;
- Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*). Cette espèce est très rare dans la région et est de préoccupation mineure ;
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*). Cette espèce est assez commune dans la région et quasi-menacée nationalement ;

Tous les Chiroptères sont protégés nationalement à l'article 2 du 23/04/2007 (individus et habitats). Ces espèces ont été contactées en chasse et/ou en transit. Aucun habitat n'est favorable au repos/reproduction/hibernation sur la réserve.

5.2.2.3.3 Mammifères marins

Aucune espèce ne présente enjeu sur la réserve. Les espèces suivantes sont observées occasionnellement :

- Cachalot (*Physeter macrocephalus*) ;
- Phoque gris (*Halichoerus grypus*) ;
- Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*).

5.2.2.3.4 Oiseaux

La réserve du Platier d'Oye est un site remarquable pour l'avifaune. Elle permet aux espèces nicheuses de venir se reproduire au sein d'habitats favorables à l'élevage et au nourrissage des jeunes. Elle offre également à l'avifaune migratrice et hivernante, une halte pour se reposer ou se nourrir en toute quiétude.

165 espèces d'oiseaux ont ainsi été contactées au cours de l'année 2017. 223 espèces d'oiseaux ont été observées dans la durée du dernier plan de gestion entre 2007 et 2016. En tout, 274 espèces ont ainsi fréquentés la réserve.

Ces espèces sont listées selon leur statut biologique (nicheur, hivernant, migrateur) et leur statut de patrimonialité établi d'après les listes rouges. La protection nationale à l'article du 29 octobre 2009 est également prise en compte, ainsi que la protection européenne au titre de la Directive Oiseaux.

Ainsi, il est considéré que :

- 8 espèces menacées nationalement occupent le site pour l'hivernage ;
- 4 espèces menacées nationalement occupent le site lors de leur halte migratoire ;
- 64 espèces menacées régionalement sont nicheuses sur la réserve. Parmi ces espèces, 34 sont considérées comme en danger, en danger critique d'extinction ou disparue sur la région ;
- 74 espèces sont rares à exceptionnelles sur le territoire régional.

Parmi ces espèces, 70 espèces patrimoniales fréquentant régulièrement la réserve en halte migratoire ou en hivernage ou nichant sur le site ont été retenues pour le plan de gestion 2019-2020.

Les 274 espèces contactées sont listées au sein du tableau ci-après.

Tableau 4 : Espèces contactées entre 2007 et 2016 (TBM environnement d'après données du plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	LRE	LRNn	LRNh	LRNp	LRRn NpdC	Rareté NpdC	Déterminante ZNIEFF	Directive oiseaux	Convention Bonn	Patrimonial nicheur	Patrimonial hivernant	Patrimonial migrateur	Statut patrimonial	Retenu Plan de gestion
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	Art3		LC	NA ^c		LC	AC								
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linné, 1766)	Art3			NA ^c		VU	AC	Z1	DOI		x	x	x	NHM	Oui
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linné, 1758	Non		NT	LC	NA ^d	VU	AC		DOII		x			N	Oui
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c			R								
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c		CR	AR	Z1	DOI		x	x	x	NHM	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	NA ^d	VU	AR			Boll	x		x	NM	
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linné, 1758	Art3		LC	LC	NA ^d	VU	PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	LC		PC		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i> (Linné, 1758)	Non	VU		NT	VU	CR	PC	Z1	DOII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i> (Linné, 1758)	Non			LC	NA ^c		AR		DOI;DOII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> Linné, 1758	Non			LC	NA ^d	VU	PC		DOII;DOIII	Boll	x		x	NM	Oui
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i> (Pontoppidan, 1763)	Art3				LC		R			Boll			x	M	Oui
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i> (Coues, 1861)	Art4					NA ^b	E			Boll			x	M	
Bécasseau de Bonaparte	<i>Calidris fuscicollis</i> (Vieillot, 1819)	Art4					NA ^b	E			Boll			x	M	
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i> (Leisler, 1812)	Art3					NA ^c	R			Boll			x	M	
Bécasseau falcinelle	<i>Limicola falcinellus</i> (Pontoppidan, 1763)	Art4					NA ^b				Boll			x	M	
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i> (Linné, 1758)	Non			NT	DD		AR		DOII	Boll		x	x	HM	Oui
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i> (Leisler, 1812)	Art3			NA ^c	LC		AR			Boll			x	M	Oui
Bécasseau rousset	<i>Tryngites subruficollis</i> (Vieillot, 1819)	Art4					NA ^b				Bol;Boll			x	M	
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)	Art3			LC	NA ^c		AR			Boll			x	M	Oui
Bécasseau tacheté	<i>Calidris melanotos</i> (Vieillot, 1819)	Art4					NA ^b	E			Boll			x	M	
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i> (Linné, 1758)	Art3			LC	NA ^c		PC			Boll			x	M	Oui
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linné, 1758)	Non			DD	NA ^d	CR	AC	Z1	DOII;DOIII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i> (Brünnich, 1764)	Non			DD	NA ^d		R		DOII;DOIII	Boll			x	M	
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i> Linné, 1758	Art3				NA ^d	NA	AR	Z1			x	x	x	NHM	
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i> Gould, 1837	Non					DD	AR	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Art3			NA ^d		LC	AC								
Bergeronnette flavéole	<i>Motacilla flava flavissima</i> (Blyth, 1834)	Non					DD	R								
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linné, 1758	Art3		LC	NA ^d		NT	AC				x			N	Oui

Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i> Linné, 1758	Art3				DD	VU	AC				x				N	
Bernache à cou roux	<i>Branta ruficollis</i> (Pallas, 1769)	Art4	VU			NA ^b		E		DOI	Bol;Boll	x	x	x		NHM	
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i> (Linné, 1758)	Art3	VU		LC			AR		DOII	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i> (Linné, 1758)	Non		NA ^a	NA ^a		NA	AC		DOII	Boll			x		M	
Bernache du Pacifique	<i>Branta bernicla nigricans</i> (Lawrence, 1846)	Non			NA ^c			E			Boll			x		M	
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein, 1803)	Art3			NA ^c	NA ^c		PC		DOI	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c			R	Z1	DOI		x	x	x		NHM	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758)	Art3				LC	VU	AC	Z1	DOI	Boll	x	x	x		NHM	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Art3		NT			LC	PC	Z1			x	x	x		NHM	Oui
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linné, 1758)	Art3		VU	NA ^d		LC	AC				x				N	Oui
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	NA ^c		AR									
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linné, 1758)	Art3		EN		NA ^c	EN	PC				x				N	Oui
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> Linné, 1758	Art3			NA ^d	NA ^d	VU	AC				x				N	
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	NA ^c		R									
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i> (Linné, 1758)	Art3					EN	PC				x				N	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> (Linné, 1758)	Art3				NA ^d	CR	PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x		NHM	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linné, 1758)	Art3		NT	NA ^d	NA ^d	VU	C	Z1	DOI	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linné, 1766)	Art3			NA ^c	NA ^d	EN	C	Z1	DOI	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i> (Pontoppidan, 1763)	Art3			NA ^c			R			Boll			x		M	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	NA ^c	LC	C			Boll			x		M	Oui
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d	NA ^d	CR	PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i> (Linné, 1758)	Non				NA ^d	DD	PC		DOII	Boll			x		M	
Canard à front blanc	<i>Anas americana</i> Gmelin, 1789	Art4				NA ^b		RR			Boll			x		M	
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i> Linné, 1758	Non		LC	LC	NA ^c	EN	AC	Z1	DOII	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linné, 1758	Non		LC	LC	NA ^d	LC	C		DOII;DOIII	Boll			x		M	
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i> (Linné, 1758)	Non						R			Boll			x		M	
Canard pilet	<i>Anas acuta</i> Linné, 1758	Non			LC	NA ^c	NA	PC	Z1	DOII;DOIII	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i> Linné, 1758	Non			LC	NA ^c		AC	Z1	DOII;DOIII	Boll	x	x	x		NHM	Oui
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i> Linné, 1758	Non		LC	LC	NA ^d	VU	AC		DOII;DOIII	Boll	x		x		NM	Oui
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linné, 1758)	Art3		VU	NA ^d	NA ^d	VU	AC				x				N	Oui
Chevalier à pattes jaunes	<i>Tringa flavipes</i> (Gmelin, 1789)	Art4				NA ^b					Boll			x		M	

Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Non			NA ^c	LC		PC		DOII	Boll			x	M	Oui
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i> (Pallas, 1764)	Non			NA ^c	DD		AR		DOII	Boll			x	M	Oui
Chevalier bargette	<i>Xenus cinereus</i> (Güldenstädt, 1775)	Art4				NA ^b				DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Chevalier criard	<i>Tringa melanoleuca</i> (Gmelin, 1789)	Art4				NA ^b					Boll			x	M	
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i> Linné, 1758	Art3			NA ^c	LC		AC			Boll			x	M	Oui
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i> (Linné, 1758)	Non		LC	NA ^c	LC	CR	PC	Z1	DOII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	DD		AC	Z1		Boll	x	x	x	NHM	Oui
Chevalier stagnatile	<i>Tringa stagnatilis</i> (Bechstein, 1803)	Art4				NA ^b		RR			Boll			x	M	
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i> Linné, 1758	Art3				LC		AR		DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Art3					NT	AC				x			N	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> Linné, 1758	Art3			NA ^d		LC	AC		DOII						
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	NA ^d	VU	PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	VU	EN	AR	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Art3		VU			VU	AR	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i> (Linné, 1758)	Art3					CR	R				x			N	
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i> (Linné, 1758)	Non			NA ^c	NT	NA	PC	Z1	DOI;DOII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> Linné, 1758	Non			LC		NT	C		DOII		x			N	
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i> (Linné, 1761)	Art3			NA ^d			R								
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linné, 1758	Non		LC	NA ^d		LC	AC		DOII						
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linné, 1758	Art3		LC		DD	VU	AC				x			N	Oui
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i> (Linné, 1758)	Non			LC	NA ^d	CR	PC	Z1	DOII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i> (Linné, 1758)	Non			NA ^c	VU		AR		DOII	Boll			x	M	Oui
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	NA ^c		R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i> Yarrell, 1830	Art3	VU		EN			R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i> (Latham, 1790)	Non						AR			Boll			x	M	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Art3		NA ^a	NA ^c		LC	C		DOII	Boll			x	M	Oui
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i> (Linné, 1758)	Art3		LC			EN	AR	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Art3					LC	PC								
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i> (Linné, 1758)	Non			NA ^c			AR	Z1	DOII;DOIII	Boll	x	x	x	NHM	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c	NA ^d	LC	C			Boll			x	M	Oui
Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i> (Gmelin, 1789)	Non						R			Boll			x	M	
Étourneau roselin	<i>Sturnus roseus</i> (Linné, 1758)	Art4				NA ^b		E								

Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linné, 1758	Non			LC	NA ^c	VU	AC		DOII		x			N	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> Linné, 1758	Non		LC			LC	PC		DOII;DOIII						
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linné, 1758	Art3		NT	NA ^d	NA ^d	VU	C			Boll	x		x	NM	Oui
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i> Linné, 1758	Art3			DD	NA ^d		PC		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> Linné, 1758	Art3				NA ^d	VU	AC			Boll	x		x	NM	Oui
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Art3			NA ^d	NA ^d	VU	PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	Art3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	C								
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linné, 1758)	Art3		LC		NA ^d	LC	AC								
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Art3		NT		DD	LC	AC								Oui
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Art3		NT		DD	LC	AC				x			N	Oui
Flamant du Chili	<i>Phoenicopterus chilensis</i> Molina, 1782	Non									Boll			x	M	
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i> Pallas, 1811	Art3			NA ^d					DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i> (Linné, 1758)	Art3				NA ^d		R								
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> Linné, 1758	Non		LC	NA ^c	NA ^c	LC	C		DOII;DOIII	Boll			x	M	
Fuligule à tête noire (Petit Fuligule)	<i>Aythya affinis</i> (Eyton, 1838)	Art4				NA ^b					Boll			x	M	
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i> (Linné, 1758)	Non			LC	NA ^c	EN	AC		DOII;DOIII	Boll	x		x	NM	Oui
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i> (Linné, 1761)	Non	EN		NT			AR		DOII;DOIII	Boll	x	x	x	NHM	
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i> (Linné, 1758)	Non		LC	NT		VU	AC		DOII;DOIII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i> (Güldenstädt, 1770)	Art3	VU		NA ^c	NA ^c		RR	Z1	DOI	Bol;Boll	x	x	x	NHM	
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i> (Linné, 1761)	Art3			NA ^c		VU	R	Z1			x	x	x	NHM	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linné, 1758)	Non			NA ^d	NA ^d	LC	C		DOII						
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i> (Linné, 1758)	Non			NA ^c			PC		DOII	Boll			x	M	Oui
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linné, 1758)	Non			NA ^d		LC	AC		DOII						
Glaréole à ailes noires	<i>Glaucopis nordmanni</i> Fischer, 1843	Art4	EN			NA ^b					Boll	x	x	x	NHM	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Art3				DD	NT	PC			Boll	x		x	NM	
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Art3				DD		R	Z1		Boll	x	x	x	NHM	
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i> Ord, 1815	Art4				NA ^b		RR								
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Art3		NT	NA ^c		VU	AC	Z1	DOII		x	x	x	NHM	Oui
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i> Gunnerus, 1767	Art4			NA ^c			R								
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i> Linné, 1758	Art3		LC	LC	NA ^c	NT	AC	Z1	DOII		x	x	x	NHM	Oui
Goéland cendré	<i>Larus canus</i> Linné, 1758	Art3			LC		VU	AC	Z1	DOII		x	x	x	NHM	Oui
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Art3			NA ^d	NA ^d		PC	Z1			x	x	x	NHM	

Goéland marin	<i>Larus marinus</i> Linné, 1758	Art3		LC	NA ^c	NA ^c	EN	PC		DOII		x			N	Oui
Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Art4			NA ^c			AR		DOII						
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linné, 1758)	Art3		LC	NA ^d	LC		AC	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> Linné, 1758	Art3		VU	LC	NA ^d	EN	AR	Z1		Boll	x	x	x	NHM	Oui
Grand Labbe	<i>Stercorarius skua</i> Brünnich, 1764	Art4			NA ^d	LC		R								
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i> (Linné, 1758)	Art3		LC		NA		AC		DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i> Linné, 1758	Art3		VU	NA ^c	NA ^d	EN	R	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i> C.L. Brehm, 1831	Art3		LC	LC		VU	PC	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Art3		LC	NA ^d		LC	AC								
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i> (Linné, 1758)	Art3			VU			R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i> (Linné)	Art3			NA ^c		LC	AC								
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i> (Boddaert, 1783)	Art3			NA ^c			R			Boll			x	M	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm, 1820	Art3					LC	AC								
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linné, 1758	Non		LC	NA ^d	NA ^d	NT	AC		DOII		x			N	Oui
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> Linné, 1758	Non			LC			AC	Z1	DOII		x	x	x	NHM	Oui
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i> Linné, 1766	Non			LC	NA ^d		AC		DOII						
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> Brehm, 1831	Non		LC	NA ^d	NA ^d	LC	AC		DOII						
Grue cendrée	<i>Grus grus</i> (Linné, 1758)	Art3			NT	NA ^c		AR		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i> Linné, 1758	Art3				NA ^d	NA	E	Z1		Boll	x	x	x	NHM	
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i> (Pallas, 1811)	Art3				NA ^c		RR	Z1	DOI		x	x	x	NHM	
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> (Linné, 1758)	Art3				DD		AR		DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i> (Pontoppidan, 1763)	Art3			DD	NA ^d		AR								
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i> (Linné, 1758)	Non			NA ^c	NA ^c		RR		DOII	Boll			x	M	
Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i> (Linné, 1758)	Art4				NA ^b		E		DOI		x	x	x	NHM	
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i> Linné, 1758	Art3		LC				PC		DOII	Boll	x		x	NM	
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i> (Linné, 1758)	Art3		LC				AR		DOII	Boll			x	M	
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i> (Linné, 1758)	Art3			VU			AR		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linné, 1758	Art3			NA ^c	NA ^d	LC	C								
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c		NA	R								
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i> Linné, 1766	Art3						R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Art3			NA ^c	NA ^c	NA	PC	Z1	DOI		x	x	x	NHM	Oui
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d	NA ^d	LC	PC								

Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	Art3				DD	NT	AC				x			N	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i> (Linné, 1758)	Art3				DD	NT	PC				x			N	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linné, 1758	Art3				DD	VU	AC				x			N	
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> Linné, 1758	Non		LC	LC		CR	PC	Z1	DOII		x	x	x	NHM	Oui
Hypolaïs icterine	<i>Hypolaïs icterina</i> (Vieillot, 1817)	Art3		VU		NA ^d	EN	PC				x			N	Oui
Hypolaïs polyglotte	<i>Hypolaïs polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Art3				NA ^d	LC	AR								
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i> (Linné, 1766)	Art3						E		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i> Vieillot, 1819	Art4				VU		RR						x	M	
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i> (Linné, 1758)	Art4			NA ^d	LC		RR								
Linotte à bec jaune	<i>Carduelis flavirostris</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c			RR								
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)	Art3		VU	NA ^d	NA ^c	EN	AC				x			N	Oui
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Art3		NT		NA ^c	NT	PC				x			N	Oui
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linné, 1758)	Art3		LC		NA ^c	EN	PC				x			N	Oui
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d			RR				x			N	
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i> (Linné, 1758)	Non			EN			R		DOII	Boll		x	x	HM	
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i> (Linné, 1758)	Non			LC	NA ^c		AR		DOII;DOIII	Boll			x	M	Oui
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i> (Linné, 1766)	Art3			NA ^d	NA ^d	CR	R	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^c		VU	AC	Z1	DOI		x	x	x	NHM	
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	Art3				DD	NT	AC				x			N	
Mergule nain	<i>Alle alle</i> (Linné, 1758)	Art4			NA ^c			RR								
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i> Linné, 1758	Art3				DD		AR	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linné, 1758	Non		LC	NA ^d	NA ^d	LC	C		DOII						
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linné, 1758)	Art3		LC		NA ^b	LC	AC								
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> Linné, 1758	Art3		LC		NA ^b	LC	AC								
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Balenstein, 1827)	Art3					NT	PC				x			N	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linné, 1758	Art3		LC	NA ^b	NA ^d	LC	AC								
Mésange noire	<i>Periparus ater</i> Linné, 1758	Art3			NA ^d	NA ^d	NT	AR				x			N	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Art3	VU			NA ^d	NA	AR	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linné, 1758)	Art3			VU	NA ^c		PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	Art3				NA ^b	NT	AC				x			N	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i> (Linné, 1758)	Art3					EN	PC				x			N	
Mouette de Franklin	<i>Larus pipixcan</i> Wagler, 1831	Art4				NA ^b					Boll			x	M	
Mouette de Sabine	<i>Xema sabini</i> (Sabine, 1819)	Art4				NA ^b		RR								

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus Temminck, 1820</i>	Art3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus (Pallas, 1776)</i>	Art3			LC	NA ^d		AR		DOI		x	x	x	NHM	Oui
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus (Linné, 1766)</i>	Art3		LC	LC	NA ^d	NT	C		DOII		x			N	Oui
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla (Linné, 1758)</i>	Art3			NA ^d	DD	VU	AR	Z1			x	x	x	NHM	
Nette rousse	<i>Netta rufina (Pallas, 1773)</i>	Non			LC	NA ^d		R		DOII	Boll			x	M	
Océanite culblanc	<i>Oceanodroma leucorhoa (Vieillot, 1818)</i>	Art3				NA ^b		RR		DOI		x	x	x	NHM	
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus (Linné, 1758)</i>	Art3	VU		NA ^d	NA ^d	CR	RR	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus Baillon, 1833</i>	Art4			NA ^b	NA ^b		RR		DOII	Boll			x	M	
Oie à tête barrée	<i>Anser indicus (Latham, 1790)</i>	Non						R			Boll			x	M	
Oie cendrée	<i>Anser anser (Linné, 1758)</i>	Non		VU	LC	NA ^d	DD	AC	Z1	DOII;DOIII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Oie des moissons	<i>Anser fabalis (Latham, 1787)</i>	Non			VU	NA ^b		R		DOII	Boll		x	x	HM	Oui
Oie rieuse	<i>Anser albifrons (Scopoli, 1769)</i>	Non			NA ^c			AR		DOII	Boll			x	M	Oui
Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca (Linné, 1766)</i>	Non					NA	PC			Boll			x	M	
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus (Linné, 1758)</i>	Art3					NA	R	Z1			x	x	x	NHM	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix (Linné, 1758)</i>	Non	VU	LC			NT	AC		DOII;DOIII		x	x	x	NHM	Oui
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa (Linné, 1758)</i>	Non					NA	AR		DOII;DOIII						
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius Scopoli, 1786</i>	Art3		LC		NA ^c	VU	PC			Boll	x		x	NM	Oui
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus (Linné, 1758)</i>	Art3				NA ^b		E		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius (Linné, 1758)</i>	Art4				NA ^d		RR			Boll			x	M	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus (Linné, 1758)</i>	Art3		LC		DD	LC	PC	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major (Linné, 1758)</i>	Art3		LC	NA ^d		LC	AC								
Pic vert	<i>Picus viridis Linné, 1758</i>	Art3		LC			LC	C								
Pie bavarde	<i>Pica pica (Linné, 1758)</i>	Non		LC			LC	AC		DOII						
Pigeon colombin	<i>Columba oenas Linné, 1758</i>	Non			NA ^d	NA ^d	NT	AC		DOII		x			N	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus Linné, 1758</i>	Non		LC	LC	NA ^d	LC	C		DOII;DOIII						
Pingouin torda	<i>Alca torda Linné, 1758</i>	Art3			DD			R				x			N	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs Linné, 1758</i>	Art3			NA ^d	NA ^d	LC	C								
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla (Linné, 1758)</i>	Art3			DD	NA ^d		PC								
Pipit à dos olive	<i>Anthus hodgsoni Richmond, 1907</i>	Art4				NA ^b										
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus (Pallas, 1811)</i>	Art4				NA ^d		E								
Pipit de Richard	<i>Anthus richardi Vieillot, 1818</i>	Art4				NA ^b		RR								
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis (Linné, 1758)</i>	Art3				DD	NT	AR				x			N	

Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linné, 1758)	Art3		VU	DD	NA ^d	VU	AC				x			N	Oui
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	Art3			NA ^c	NA ^d	NA	R	Z1			x	x	x	NHM	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d	NA ^d		PC								
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i> (Linné, 1758)	Art3	VU		NA ^c	DD		R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i> (Pontoppidan, 1763)	Art3			NA ^c	DD		AR		DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Plongeon imbrin (Plongeon huard)	<i>Gavia immer</i> (Brünnich, 1764)	Art3			VU			R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linné, 1758)	Non			LC	NA ^d		AR		DOII	Boll			x	M	Oui
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i> (Linné, 1758)	Non			LC			PC		DOI;DOII;DOIII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Pluvier fauve	<i>Pluvialis fulva</i> (Gmelin, 1789)	Art4				NA ^b					Boll			x	M	
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i> Linné, 1758	Art3				NT		R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i> (Blyth, 1842)	Art4				NA ^b		RR								
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)	Art3		NT		DD	VU	AC				x			N	Oui
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Art3		LC	NA ^d	NA ^c	LC	C								
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i> (Brünnich, 1764)	Art3				NA ^b		RR				x			N	
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d			RR		DOI	Bol;Boll	x	x	x	NHM	
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> Linné, 1758	Non			NA ^d	NA ^d	VU	PC	Z1	DOII		x	x	x	NHM	Oui
Râle des genêts	<i>Crex crex</i> (Linné, 1758)	Art3				NA ^d	CR	R	Z1	DOI		x	x	x	NHM	
Robin à flancs roux	<i>Tarsiger cyanurus</i> (Pallas, 1773)	Art4				NA ^b										
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Art3			NA ^d	NA ^d	LC	PC								
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d	NA ^d	LC	PC								
Roselin cramois	<i>Carpodacus erythrinus</i> (Pallas, 1770)	Art3		NA ^b		NA ^b	NA	RR	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> (C.L. Brehm, 1831)	Art3		LC		NA ^c	NT	PC				x			N	Oui
Rosignol progré	<i>Luscinia luscinia</i> (Linné, 1758)	Art4				NA ^b										
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d	NA ^d	LC	AC								
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linné, 1758)	Art3				NA ^d	NT	AR			Boll	x		x	NM	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S.G. Gmelin, 1774)	Art3			NA ^d	NA ^d	LC	AC			Boll			x	M	Oui
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Art3		LC		NA ^c	LC	PC								
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Art3				NA ^d	LC	PC								
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i> Linné, 1766	Art4				NA ^b		E			Boll			x	M	
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i> Linné, 1758	Non				NT	EN	PC	Z1	DOII	Boll	x	x	x	NHM	Oui

Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i> Linné, 1758	Non		VU	LC	NA ^d	CR	AC	Z1	DOII;DOIII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linné, 1766)	Art3				NA ^d	NT	PC				x			N	
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d	NA ^d	NA	AR	Z1			x	x	x	NHM	
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i> Linné, 1758	Art3			VU	NA ^c	EN	AR		DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i> Pontropidan, 1763	Art3				LC		R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i> (Pallas, 1770)	Art3				NT		E		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i> Latham, 1787	Art3		NT	NA ^c	LC	EN	AR	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i> Montagu, 1813	Art3				NT				DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Sterne naine	<i>Sternula albibrons</i> Pallas, 1764	Art3		LC		LC	EN	AR	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> Linné, 1758	Art3		LC	NA ^d	LC	NT	PC	Z1	DOI	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764)	Art4	VU					R		DOI	Boll	x	x	x	NHM	
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i> (Linné, 1758)	Art3		LC	LC		NT	AC			Boll	x		x	NM	Oui
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i> (Linné, 1758)	Art3				DD	RE	PC	Z1			x	x	x	NHM	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i> (Linné, 1766)	Art3		NT	NA ^d	NA ^d	NT	AC				x			N	Oui
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linné, 1758)	Art3			DD	NA ^d	NA	PC	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> Linné, 1758	Art3			NA ^c	NA ^c		RR	Z1			x	x	x	NHM	
Tourneepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i> (Linné, 1758)	Art3			LC	NA ^d		AR			Boll			x	M	Oui
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linné, 1758)	Non		VU		NA ^c	EN	AC		DOII		x			N	Oui
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Non				NA ^d	LC	AC		DOII						
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linné, 1758)	Art3				DD	CR	AC	Z1			x	x	x	NHM	Oui
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	Art3		LC	NA ^d		LC	AC								
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	Non	VU	NT	LC	NA ^d	LC	C		DOII	Boll	x	x	x	NHM	Oui
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linné, 1758)	Art3			NA ^d	NA ^d	NT	AC				x			N	

Rareté Nord-Pas de Calais : Exceptionnel (E) ; Très rare (RR), Rare (R) ; Assez rare (AR) ; Peu commun (PC) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)

LRE / LRNn / LRNh / LRNp / LRRn NPdC (Listes Rouges Européenne, Nationale nicheurs, Nationale hivernants, Nationale migrateur et Régionale nicheurs) : Eteint (Ex) ; En danger critique d'extinction (CR) ; En danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi-menacé (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Insuffisamment documenté (DD) ; Non applicable (NA)

- Protection nationale oiseaux : Arrêté du 29 octobre 2009, consolidé au 06 décembre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Article 3 : les individus, les habitats de reproduction et de repos sont protégés. Art4 : les individus, oeufs, nids sont protégés

5.2.2.3.4.1 Oiseaux nicheurs

Sur le site on recense 70 espèces nicheuses, ce qui représente 41 % des espèces nicheuses régionales (observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, 2018). 47 espèces sont patrimoniales.

5.2.2.3.4.1.1 Espèces à enjeux prioritaires

Les espèces suivantes sont concernées :

- Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*), en danger et assez rare dans la région ;
- Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), en danger et rare dans la région. Cette espèce niche régulièrement sur le site ;
- Hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*), en danger et peu commun dans la région ;
- Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), peu commune dans la région. Cette espèce parapluie pour les espèces qui aiment nicher à côté de colonies de laridés et espèce emblématique de la réserve ;
- Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*), en danger et assez rare dans la région. Cette espèce parapluie pour les espèces qui aiment nicher à côté de colonies de laridés et espèce emblématique de la réserve ;
- Sterne naine (*Sternula albifrons*), en danger et assez rare dans la région. Cette espèce niche régulièrement sur le site.

5.2.2.3.4.1.2 Espèces à enjeux importants

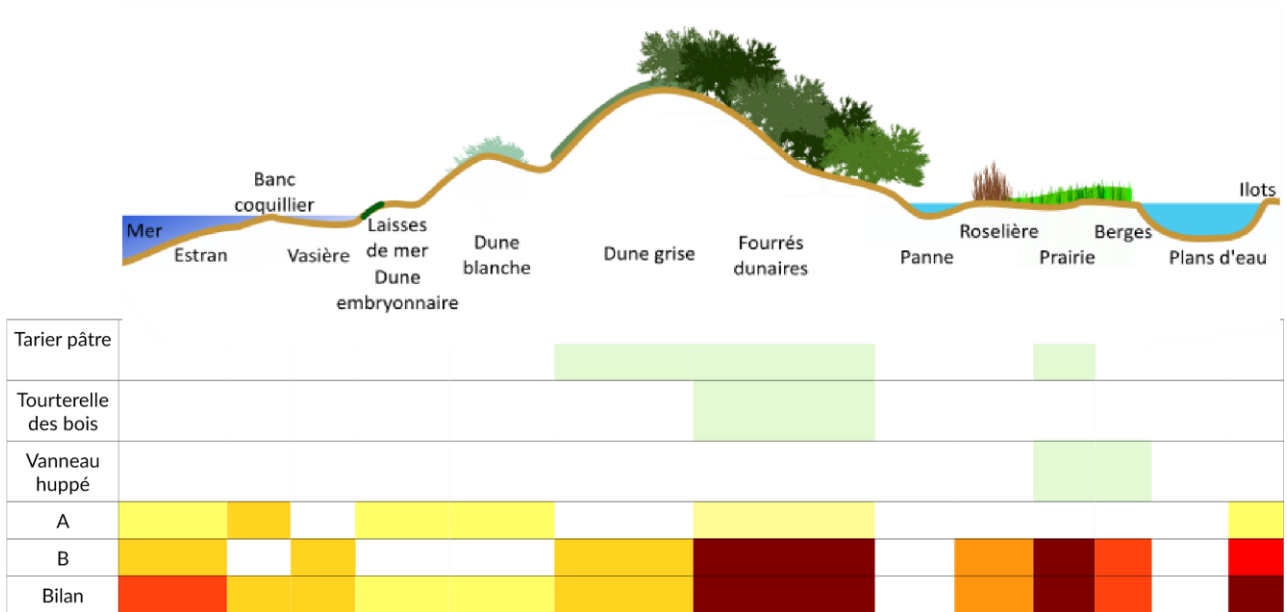
19 espèces présentent des enjeux importants :

- Alouette des champs (*Alauda arvensis*), vulnérable et assez commune dans la région. Cette espèce est nicheuse régulière sur le site ;
- Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*), vulnérable et peu commune dans la région ;
- Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), en danger et peu commun dans la région ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), vulnérable et commun dans la région ;
- Chevalier gambette (*Tringa totanus*), en danger critique d'extinction et peu commun dans la région ;
- Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), vulnérable et assez rare dans la région. Elle est également en fort déclin ;
- Coucou gris (*Cuculus canorus*), vulnérable et assez commun dans la région. L'espèce est cependant en fort déclin nationalement ;
- Échasse blanche (*Himantopus himantopus*), en danger et assez rare dans la région ;
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), vulnérable et commun dans la région. L'espèce est cependant en fort déclin nationalement ;
- Goéland argenté (*Larus argentatus*), vulnérable et assez commun dans la région ;
- Huitrier pie (*Haematopus ostralegus*), en danger critique d'extinction et peu commun dans la région ;
- Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), en danger et assez commune dans la région. Elle est cependant en fort déclin en France ;
- Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), quasi-menacée et peu commune dans la région. L'espèce est en fort déclin en France ;
- Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), quasi-menacée et commune dans la région. Cependant, l'espèce est en fort déclin en France ;
- Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), vulnérable et peu commun dans la région ;

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

- Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), vulnérable et assez commun dans la région. L'espèce est en fort déclin nationalement ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), quasi-menacée et peu commune dans la région ;
- Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*), quasi-menacée et assez commun dans la région. L'espèce est en fort déclin en France ;
- Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), en danger et assez commune dans la région. Elle est cependant en fort déclin nationalement ;
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), de préoccupation mineure et commun dans la région. Cependant, l'espèce est en fort déclin nationalement.

Les habitats préférentiels de ces espèces, appliqués à la réserve sont présentés ci-après :



5.2.2.3.4.1.3 Taxons à enjeux secondaires

19 espèces présentent des enjeux secondaires :

- Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) ;
- Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) ;
- Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) ;
- Canard chipeau (*Anas strepera*) ;
- Canard souchet (*Anas clypeata*) ;
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ;
- Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) ;
- Fauvette grisette (*Sylvia communis*) ;
- Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) ;
- Goéland brun (*Larus fuscus*) ;
- Goéland marin (*Larus marinus*) ;
- Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) ;
- Grive draine (*Turdus viscivorus*) ;
- Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) ;
- Oie cendrée (*Anser anser*) ;
- Perdrix grise (*Perdix perdix*) ;
- Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) ;
- Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) ;
- Roselin cramoisi (*Carpodacus erythrinus*) ;
- Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) ;
- Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*).

5.2.2.3.4.2 Oiseaux hivernants

79 espèces hivernent sur la réserve. On observe sur la réserve du Platier d'Oye jusqu'à 53 % des effectifs dénombrés lors du comptage Wetlands international pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

32 espèces sont patrimoniales. Seules les 25 espèces patrimoniales, hivernant de façon régulière ont été retenues pour le plan de gestion.

5.2.2.3.4.2.1 Espèces à enjeux importants

9 espèces présentent des enjeux importants :

- Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), présente en gros effectifs parfois ;
- Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) ;
- Canard siffleur (*Anas penelope*), présent en très gros effectifs ;
- Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) ;
- Grive litorne (*Turdus pilaris*) ;
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) ;
- Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), présente en gros effectifs ponctuels ;
- Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) ;
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

Les habitats préférentiels de ces espèces, appliqués à la réserve sont présentés ci-après :

5.2.2.3.4.3 Espèces migratrices

Le littoral du Nord Pas-de-Calais se situe sur un carrefour géographique où se croisent, à l'automne, les flux d'oiseaux terrestres issus des pays du nord-ouest de l'Europe, qui longent le littoral, et les oiseaux issus des îles britanniques. Sa position face au détroit de la Manche permet également de suivre les migrations des espèces littorales et surtout marines.



Carte 8 : Flux migratoires principaux des oiseaux transitant pas le détroit du Pas-de-Calais (Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)

La Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye est la première zone d'alimentation sur la côte Manche / Mer du Nord en France rencontrée par les migrateurs, qui empruntent la voie littorale, en route pour leurs quartiers d'hiver. 156 espèces migratrices (dont 76 strictes) sont dénombrées sur le Platier d'Oye.

105 espèces sont patrimoniales. Seules les 43 espèces patrimoniales, migrant de façon régulière ont été retenues pour le plan de gestion.

5.2.2.3.4.3.1 Espèces à enjeux prioritaires

18 espèces sont concernées :

- Barge à queue noire (*Limosa limosa*) ;
- Barge rousse (*Limosa lapponica*) ;
- Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*) ;
- Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) ;
- Bécasseau minute (*Calidris minuta*) ;
- Bécasseau sanderling (*Calidris alba*) ;
- Bécasseau variable (*Calidris alpina*) ;
- Bergeronnette de Yarrell (*Motacilla alba yarrellii*) ;
- Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*) ;
- Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*) ;
- Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*) ;
- Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) ;
- Chevalier sylvain (*Tringa glareola*) ;

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

- Combattant varié (*Philomachus pugnax*) ;
- Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*) ;
- Mouette pygmée (*Hydrocoloeus minutus*) ;
- Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*) ;
- Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*).

5.2.2.3.4.3.2 Espèces à enjeux importants

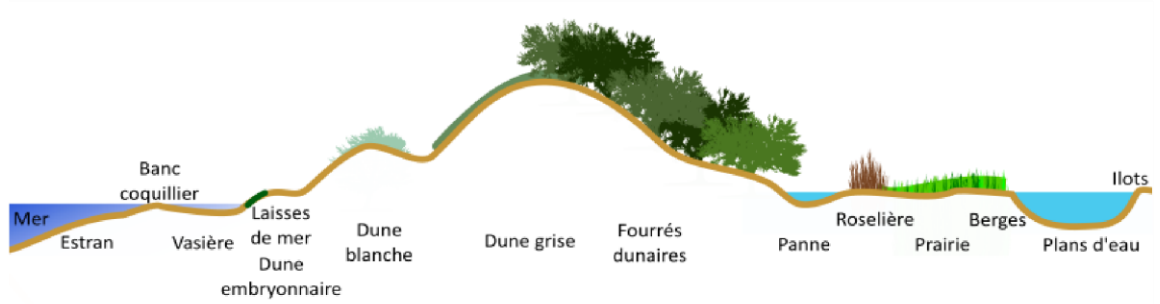
15 espèces présentent des enjeux importants :

- Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ;
- Bernache nonnette (*Branta leucopsis*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Buse variable (*Buteo buteo*) ;
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) ;
- Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) ;
- Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) ;
- Grande Aigrette (*Casmerodius albus*) ;
- Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
- Merle à plastron (*Turdus torquatus*) ;
- Oie rieuse (*Anser albifrons*) ;
- Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) ;
- Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*) ;
- Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*).

Les habitats préférentiels de ces espèces, appliqués à la réserve sont présentés ci-après :

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

Figure 16 : Habitats préférentiels des espèces migratrices à enjeux importants et prioritaires au sein de la réserve (Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)



Espèce	Mer	Estran	Banc coquillier	Vasière	Laisses de mer	Dune embryonnaire	Dune blanche	Dune grise	Fourrés dunaires	Panne	Roselière	Prairies	Berges	Plans d'eau	Ilots
Barge à queue noire															
Barge rousse															
Bécasseau cocorli															
Bécasseau maubèche															
Bécasseau minute															
Bécasseau sanderling															
Bécasseau variable															
Bergeronnette de Yarell															
Chevalier aboyeur															
Chevalier arlequin															
Chevalier culblanc															
Chevalier guignette															
Chevalier sylvain															
Combattant varié															
Courlis corlieu															
Mouette pygmée															
Pluvier argenté															
Tournepièce à collier															
Bécasse des bois															
Bernache nonnette															
Busard Saint-Martin															
Buse variable															
Butor étoilé															
Cigogne blanche															
Épervier d'Europe															

Concernant les orthoptères, odonates et rhopalocères, aucune espèce à enjeu n'a été relevée.

5.2.2.3.6 Poissons

Un recensement des espèces présentes dans les mares du Polder Est a été effectué en 2008, lors des études préalables au DOCOB. Lors de cette étude, il a été mis en évidence que 6 espèces caractéristiques des milieux estuariens fréquentent la réserve dont une espèce patrimoniale : l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), en danger critique d'extinction à la liste rouge nationale. Cette espèce présente des enjeux prioritaires sur la réserve.

Les espèces suivantes sont d'enjeux importants :

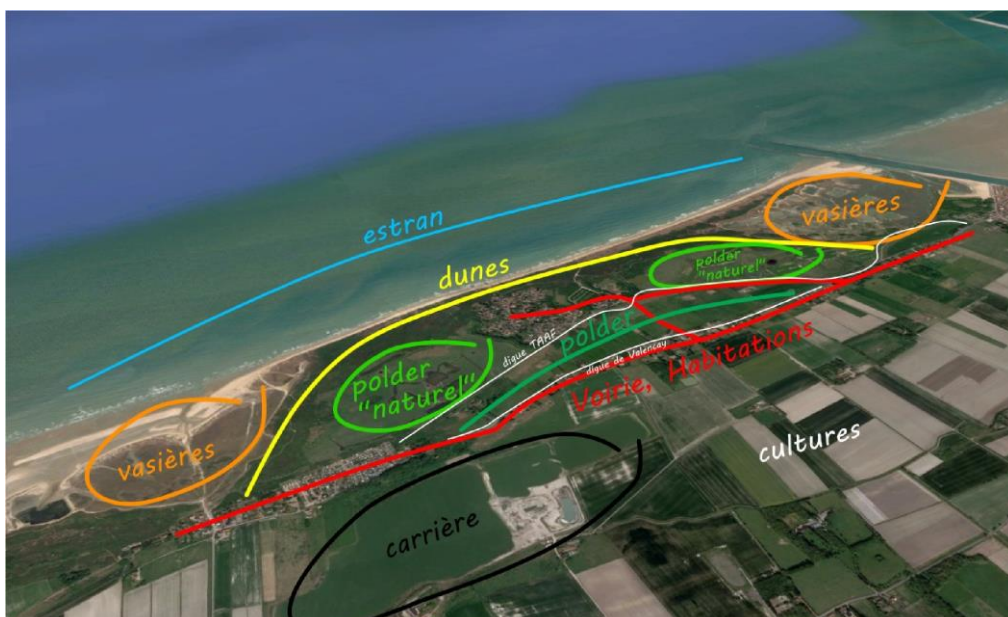
- Bar commun (*Dicentrarchus labrax*) ;
- Épinoche (*Gasterosteus aculeatus*) ;
- Flet commun (*Platichthys flesus*) ;
- Mulet doré (*Chelon auratus*) ;
- Mulet porc (*Chelon ramada*)

À l'exception de l'Épinoche, espèce dulçaquicole, toutes les autres espèces sont euryhalines et migratrices. La présence de ces espèces lors de leur phase juvénile permet de préserver les stocks de poissons et d'assurer une ressource alimentaire aux oiseaux, ...

6 ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIES AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE DU PLATIER D'OYE

Huit grandes unités paysagères composent le Platier d'Oye : l'estran, les vasières et les prés salés, les dunes, les Polders « naturels » (espaces prairiaux inondables), le Polder et ses digues, les habitations et la voirie, les cultures et la carrière. Notons que pour cette dernière unité paysagère, l'exploitation de la carrière est actuellement achevée et qu'une remise en état des terrains est en cours.

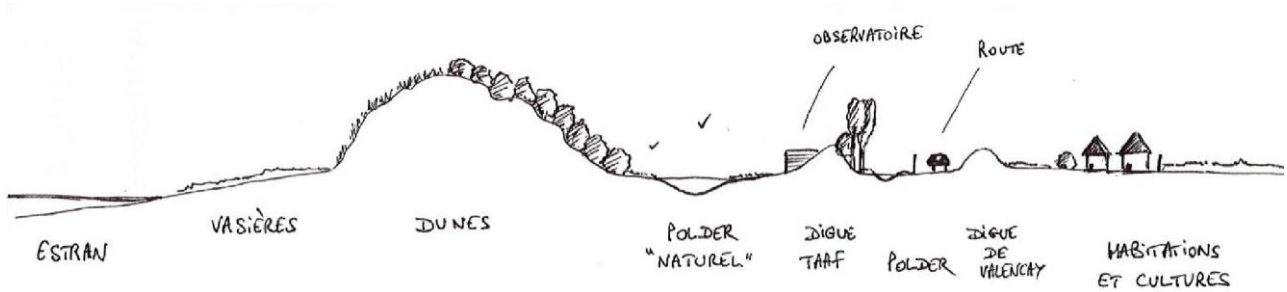
Figure 17 : Illustration des grandes unités paysagères du Platier d'Oye (E en 62 - Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)



Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

Les travaux de débroussaillage sont localisés à la jonction des unités paysagères « Polders naturels » et « Polder et ses digues », délimitées par la Digue TAAF.

Figure 18 : Profil de la succession des unités paysagères du Nord au Sud sur le Platier d'Oye (E en 62 - Plan de gestion 2019-2028 du Platier d'Oye)



Les caractéristiques de ces unités sont les suivantes :

6.1 L'unité paysagère du « Polder naturel »

Le Polder « naturel » correspond à la continentalisation et à la perte du caractère maritime par poldérisation semi-artificielle suite à la construction des deux digues 1925. L'homme a ensuite creusé plusieurs plans d'eau. Cependant, l'ambiance paysagère qui en résulte montre le côté le plus sauvage de la réserve, surtout au niveau de la partie ouest.

6.2 L'unité paysagère du « Polder et ses digues »

Le polder est composé d'un ensemble de prairies et de digues. Il est l'élément parfait de transition entre les cultures et habitations et la réserve naturelle, de par la présence de chevaux et de vaches pâturant les prairies.

Bien que le rôle premier des digues soit de limiter les phénomènes de submersions marines, elles permettent de cacher les polders naturels de la réserve grâce à leur hauteur. Elles ont ainsi une double fonction : assurer la tranquillité des oiseaux et accentuer le côté sauvage des polders naturels.

7 MESURES D'ÉVITEMENT, ANALYSE DES INCIDENCES DE L'OPERATION SUR L'ESPACE PROTEGE ET SON ENVIRONNEMENT ET PROPOSITIONS DE MESURES DE REDUCTION

7.1 Mesures d'évitement

Les mesures d'évitement suivantes mises en place par le maître d'ouvrage seront de nature à réduire significativement les impacts sur les milieux et les espèces. Ces mesures ont été prises en accord avec le gestionnaire de la réserve naturelle.

7.1.1 Adaptation de la période des travaux pour tenir compte des sensibilités faunistiques et floristiques

Le planning des travaux sera adapté au cycle biologique des espèces et interviendra hors périodes de nidification, d'accueil des hivernants et des haltes migratoires. Suite aux échanges avec EDEN 62, gestionnaire de la réserve, la période d'intervention est ainsi calée entre le 16/08/2021 et le 15/09/2021.

7.1.2 Délimitation fine des emprises avec le gestionnaire de la réserve

Les travaux concernent des milieux en cours de fermeture défavorables au développement d'espèces botaniques à enjeux (fourrés). Les travaux ne nécessitent aucune intervention au sein d'un secteur sensible (pannes dunaires, habitats d'intérêt, secteur à enjeu floristique, zone humide, cours d'eau/fossé). Les espèces potentiellement concernées par les incidences sont les oiseaux et dans une moindre mesure les micro-mammifères.

Les emprises ont par ailleurs été délimitées finement et réduites au strict nécessaire sur le terrain pour tenir compte des stations végétales d'intérêt patrimonial, des habitats remarquables ou plus ordinaires présents au sein de la réserve.

Cette délimitation fine a été réalisée le 14/04/2021 avec les entreprises, le maître d'ouvrage et gestionnaires et responsables marchés de travaux.

Par ailleurs, les accès aux sites pour les engins ont été étudiés pour produire le moindre impact environnemental. La circulation au sein de ces zones sera ainsi limitée au strict nécessaire.

Enfin, les ligneux seront évacués au fur et à mesure, ne nécessitant pas de zone d'entreposage et de stockage. Le ravitaillement des engins se fera de bord à bord.

7.2 Incidences liées aux travaux (reconnaissance géotechnique (nécessitant des travaux de débroussaillage, fauche et coupe de ligneux) et levés topographiques)

7.2.1 Flore et habitats

7.2.1.1 Destruction de stations patrimoniales et/ou protégées

Compte-tenu des mesures d'évitement mises en place, aucune station d'intérêt ne sera interceptée. Les taxons à enjeux secondaires situés à proximité des emprises seront repérés préalablement aux travaux et marqués. Les espèces concernées sont les suivantes :

- Samole de Valérand (*Samolus valerandi*) : une station ;
- Scirpe glaucue (*Schoenoplectus tabernaemontani*) : une station ;

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

- Statice commun (*Limonium vulgare*) deux stations ;
- Ache inondée (*Apium inundatum*) : deux stations ;
- Troscart maritime (*Triglochin maritima*) : une station ;
- Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*) : deux stations.

7.2.1.2 Détérioration des habitats et effets d'emprises

Les habitats suivants seront concernés par les travaux :

Tableau 5 : Surfaces d'habitats interceptées par les travaux (TBM environnement d'après données bibliographiques)

Habitats (intitulé EUNIS)	Surface (m ²)
A2.521 (Marais maritimes atlantiques (Estuaires actuels ou fossiles, plages vertes, polders en contact avec la mer) X B1.84 (Prairies des pannes dunaires) X E3.4 (Prairies atlantiques et subatlantiques humides)	185
A2.5311 (Prés salés atlantiques à <i>Juncus gerardii</i>)	162
B1.4 (Pelouses et prairies des dunes côtières fixées (dunes grises)	1441
B1.41 (Dunes grises fixées septentrionales)	37
B1.61 (Fourrés des dunes côtières)	977
B1.611 (Fourrés dunaires à <i>Hippophae rhamnoides</i>)	5662
C1 (Eaux dormantes de surface) X C2 (Eaux courantes de surface)	165
C3.27 (Formations halophiles à <i>Scirpus</i> , <i>Bolboschoenus</i> et <i>Schoenoplectus</i>)	69
E2.7 (Prairies dunaires semi-rudérales naturelles)	796
Total	9493

Au total, 0,95 ha sont concernés. Il s'agit très majoritairement de fourrés dunaires, fourrés dunaires à Argousiers ainsi que des pelouses ou prairies situées aux abords immédiats des fourrés. Les milieux arbustifs nécessitent d'être débroussaillés afin que les engins puissent procéder aux sondages géotechniques.

Ces impacts seront permanents car les digues devront rester accessibles pour l'exploitation (contrôle, surveillance et éventuels travaux nécessaires à au maintien du niveau de protection des ouvrages constitutifs du système d'endiguement). Par conséquent, la repousse des ligneux sera contenue via une ou plusieurs coupes annuelles, selon des modalités et plages d'intervention qui seront définies avec le gestionnaire de la réserve.

Il convient par ailleurs de considérer que le site est soumis à une dynamique naturelle de fermeture des milieux, en particulier par l'Argousier et que pour limiter le développement de fruticées, de nombreuses zones font l'objet de débroussaillage, via l'éco pâturage notamment.

Par conséquent, les impacts sur ces milieux seront faibles.

7.2.2 Faune

Compte-tenu des travaux et de la période envisagée pour leur réalisation, les impacts concernent uniquement les oiseaux, petits mammifères et reptiles (habitats de repos/alimentation). Les autres groupes faunistiques ne sont pas concernés (poissons, amphibiens, insectes, chauves-souris).

7.2.2.1 Destruction des individus, œufs et/ou nichées

Ce risque est directement lié à la destruction d'individus en phase travaux. L'impact serait fort pour les jeunes non émancipés, les nichées, les nids et œufs lors des travaux de fauche et de débroussaillage si intervention lors de la période de nidification pour les oiseaux et reproduction pour les petits mammifères et reptiles. Les travaux intervenant en fin d'été, ce risque est très faible à négligeable pour les adultes compte-tenu de leur capacité de fuite.

7.2.2.2 Destruction des habitats

Au total, 0,95 ha d'habitats sont concernés. Il s'agit très majoritairement de fourrés dunaires, fourrés dunaires à Argousiers ainsi que des pelouses ou prairies situées aux abords immédiats des fourrés.

Compte-tenu des habitats impactés, les espèces concernées par la destruction des habitats sont des espèces des milieux ouverts/semi-ouverts utilisant les fourrés lors de la reproduction et/ou le repos. D'autres espèces appartenant au cortège des milieux humides/paludicoles peuvent aussi fréquenter ce type de milieux pour la reproduction. S'agissant majoritairement de fourrés à Argousiers, cet habitat est aussi une source d'alimentation pour nombre d'oiseaux lors des étapes migratoires ou pour les espèces sédentaires.

Compte-tenu des milieux impactés, la perte d'habitats des espèces à enjeux suivantes est à considérer :

- Espèces à enjeux pouvant utiliser ces habitats pour la nidification :
 - Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) ;
 - Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
 - Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ;
 - Coucou gris (*Cuculus canorus*) ;
 - Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) ;
 - Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) ;
 - Fauvette grisette (*Sylvia communis*) ;
 - Hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*) ;
 - Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ;
 - Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) ;
 - Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) ;
 - Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) ;
 - Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*) ;
 - Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

- Espèces à enjeux pouvant utiliser ces habitats pour l'hivernage :
 - Bourcarle de Cetti (*Cettia cetti*) ;
 - Bruant lapon (*Calcarius lapponicus*) ;
 - Grive litorne (*Turdus pilaris*) ;

- Linotte à bec jaune (*Carduelis flavirostris*).
- Espèces à enjeux pouvant utiliser ces habitats lors des haltes migratoires :
 - Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ;
 - Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
 - Buse variable (*Buteo buteo*) ;
 - Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) ;
 - Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) ;
 - Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
 - Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*) ;
 - Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*).

Il convient également de considérer que le site est soumis à une dynamique naturelle de fermeture des milieux, en particulier par l'Argousier. Pour limiter le développement des fourrés, de nombreuses zones font l'objet de débroussaillage, via notamment l'éco pâturage. Si la réouverture des milieux constitue une perte d'habitats pour certaines espèces, elle va également permettre le développement de nouvelles stations végétales et d'habitats de milieux ouverts, favorables à d'autres espèces des milieux ouverts.

7.2.2.3 Dérangements liés aux opérations de chantier

Les bruits, vibrations et éclairage sont des sources de dérangement pour les oiseaux situés dans la zone d'influence du chantier (chantier et ses abords immédiats). Ce risque peut être élevé lors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, les espèces pouvant fuir les lieux ou délaisser provisoirement les nids et couvées. Les travaux intervenant en fin d'été, ce risque est très faible à négligeable pour les adultes compte-tenu de leur capacité de fuite.

7.2.3 Paysage

7.2.3.1 Altération des visibilité sur le paysage

Les travaux de débroussaillage concernent des ligneux qui se sont développés sur les digues.

La coupe des végétaux sur les sites E et I permettra de créer des ouvertures visuelles entre les unités paysagères du « Polder naturel » et du « Polder et ses digues ».

7.2.3.2 Pour les riverains et usagers de la voie communale

Les ouvertures interviennent à plus de 300 m des bâtis pour le site I (et de la route communale) et à plus de 100 m des bâtis du site E au sein d'un secteur plat ne permettant pas de vues dégagées (ou en surplomb).

Concernant le site I, aucune incidence visuelle n'est envisageable, compte-tenu de l'éloignement aux bâtis et de l'absence de relief.

Concernant le site E, les travaux ne concernent que 240 m² (12 m x 20 m environ) et les rideaux d'arbres présents aux alentours permettront de maintenir le rôle actuel d'écran visuel pour l'homme.

Ainsi, ces travaux ne seront donc pas directement ou indirectement perceptibles par les usagers et les riverains.

Demande d'autorisation spéciale de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle Nationale liée aux travaux de reconnaissance préalable à la régularisation des digues du Platier d'Oye (62)

7.2.3.3 Pour les visiteurs de la réserve

Concernant les visiteurs amenés à se déplacer sur ce secteur, les travaux provoqueront de nouvelles vues vers le polder permettant de visualiser le paysage des alentours et l'insertion de la réserve au sein du Platier d'Oye.

7.2.3.1 Pour la faune

Concernant la faune, les digues en place contribueront à établir la jonction entre les deux unités paysagères et de préserver la quiétude des lieux pour la faune, notamment l'avifaune.

Ces ouvertures ponctuelles ne seront donc pas de nature à altérer les vues paysagères au sein de la réserve pour le visiteur, les usagers ou les riverains.

7.3 Mesures de réduction envisagées en phase travaux

Les mesures mises en place concernent le milieu naturel et le paysage.

7.3.1.1 Limitation des travaux dans le temps

La phase d'intervention sur site a été réduite au strict minimum, limitant ainsi le dérangement pour la faune. Les engins motorisés ont été privilégiés aux coupes manuelles ou petits matériels nécessitant davantage de personnel et d'heures de présence sur site.

7.3.1.2 Gestion des espèces exotiques envahissantes

7.3.1.2.1 Dispersion des espèces présentes au sein de la réserve

Aucune espèce exotique envahissante n'est localisée au droit des emprises des travaux. Deux espèces sont présentes à une cinquantaine de mètres à proximité des zones de travaux :

- Rosier rugueux (*Rosa rugosa*) ;
- Spartine anglaise (*Spartina anglica*).

La circulation d'engins et du personnel étant limitée au strict nécessaire et n'étant pas prévue sur ces secteurs, aucune dispersion de ces deux espèces n'est envisagée.

7.3.1.2.2 Introduction de nouvelles espèces au sein de la réserve

Avant toute intervention sur le site, le matériel (gants, bottes...) et les engins utilisés devront être systématiquement nettoyés pour éviter toute introduction d'espèces exotiques envahissantes.

7.3.1.3 Gestion des pollutions accidentelles

Afin de réduire les risques de pollution des sols et des eaux, des dispositions particulières seront mises en œuvre par les entreprises appelées à intervenir sur le chantier. Ces mesures seront consignées dans le Plan Assurance Environnement (PAE) dû par l'entreprise au démarrage des travaux. Ce document devra être approuvé par le pétitionnaire et le gestionnaire de la réserve avant le démarrage des travaux. Elles consisteront notamment à :

- Nommer un référent environnemental sur le chantier, interlocuteur unique du maître d'œuvre ;
- Former le personnel à la prévention des risques environnementaux et aux dispositions à prendre en cas d'incident environnemental pour en limiter l'impact ;

- La présence et la circulation des engins constituent une source potentielle de pollution par le rejet possible d'huiles ou d'hydrocarbures lors d'une éventuelle collision entre deux engins, d'un déversement accidentel ou du ravitaillement des engins. Pour limiter ces risques, on recommandera l'utilisation d'huiles biodégradables ;
- Mise à disposition de kits anti-pollution (boudin, bac de récupération, buvard ou poudre de diatomées) au sein de chaque engin évoluant sur le chantier ;
- Gérer les déchets du chantier : tri sur place et acheminement vers les filières adéquates et collecte et évacuation des produits de vidange en fûts fermés vers des centres de traitement agréés.

7.3.1.4 Remise en état du site après travaux

7.3.1.4.1 Tri des terres

En début de travaux de réalisation des sondages géotechniques, la terre végétale sera stockée et les horizons seront séparés. En fin de travaux, les horizons seront remis dans leur ordre d'origine. Les graines et les organes de multiplication végétative seront ainsi replacés à leur profondeur initiale.

Cette mesure permettra de restaurer le milieu dans un état favorable à la reprise de la végétation présente avant les travaux. Le milieu pourra alors retrouver son état d'origine.

7.3.1.4.2 Nettoyage de chantier

À la fin des travaux, le chantier se terminera par une remise en état. Les chaussées salies par le chantier seront nettoyées.

7.4 Mesures de réduction envisagées en phase d'exploitation

Les milieux réouverts devront rester accessibles pour l'entretien et l'exploitation des digues. Dès lors, des coupes annuelles seront régulièrement effectuées afin d'empêcher le développement des ligneux. Ces coupes interviendront hors période de sensibilité des espèces, en accord avec le gestionnaire de la réserve.

8 CONCLUSION

Les travaux ne seront pas de nature à altérer ou modifier l'état de conservation des espèces et/ou habitats, de nombreux milieux de substitution étant déjà présents au sein de la réserve. Par ailleurs, les travaux seront réalisés hors période de sensibilité des espèces, sur quelques jours, et, en cela, auront un moindre impact sur les espèces.

TBM environnement

Siège social :

2 rue de Suède Bloc III Porte Océane - 56400 AURAY

Tel 02.97.56.27.76. - Fax 02.97.29.18.89.

contact@tbm-environnement.com

www.tbm-environnement.com

Antenne Nord

20 rue de l'Hermitte

Imm Les Trois Ponts - 59140 DUNKERQUE

03.28.59.94.71. / 06.45.23.05.58

